

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal

Elus : 29

En fonction : 29

Présents : 22

Procurations : 6

Excuses : 1

Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2025.00069

du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 novembre 2025

Le 24 novembre 2025, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire,
Présent(e)(s) : M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Martine SCHWARTZ, Mme Agnès BLEGER, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Simone PULTAR, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO
Procuration(s) : Mme Marie Odile STEINSULTZ donne pouvoir à M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Nathalie FRITSCH donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Agnès CASTELLI donne pouvoir à M. Henri STOLL, Mme Christine KAPLAN donne pouvoir à M. Hubert BECKER
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Delphine BERTRAND-HOLBEIN
Absent(e)(s) :

Cyril PIERRE a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 novembre 2025

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Comme pour l'ensemble des collectivités locales, l'action d'une commune est principalement conditionnée par le vote de son budget annuel. Il est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises.

Dans ce cadre, le débat d'orientation budgétaire de l'année 2026 doit permettre aux élus du Conseil municipal de :

- Définir les grandes orientations qu'ils entendent donner à l'action municipale ;
- Cibler les réalisations pluriannuelles et les moyens nécessaires à la mise en place des politiques choisies ;
- Proposer une stratégie financière permettant la concrétisation de ces orientations.

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a apporté des évolutions destinées à renforcer la transparence financière et l'obligation d'information dues aux assemblées locales et aux citoyens. Ainsi, il est désormais stipulé que le rapport d'orientation budgétaire (ROB) portera sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2026 vise à présenter les perspectives financières et politiques pour l'année à venir et au-delà.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Enfin, le ROB doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Envoyé en préfecture via DOTELEC - Dematis intercommunale (EPCI)

Envoyé en préfecture le 27 novembre 2025

Reçu en préfecture le 27 novembre 2025

ID : 068-200052603-20251124-D0120250006910-DE

Conformément à ces obligations, le ROB 2026 comportera les informations suivantes :

1. Principaux éléments de conjoncture et de contexte.
2. Les propositions budgétaires 2026 de la section de fonctionnement et les soldes intermédiaires de gestion (budget principal)
3. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021 – 2026 et son financement (budget principal).
4. La structure et la gestion de la dette (budget principal).
5. Une vision prospective des recettes pour financer les dépenses d'investissement 2021 – 2026 (budget principal).
6. Les budgets annexes
7. La consolidation budgétaire

Partie 1 – Principaux éléments de conjoncture et de contexte

1.1. Eléments de conjoncture et projet de loi de finances 2026 (*Eléments Rydge - finance active*)

- **La situation macroéconomique**

➤ **Une croissance ralentie**

- Les prévisions de croissance de la Banque de France pour 2025 étaient de 0.7% (mars 2025).
- Au 1er trimestre elle s'est établie à 0.1% et à 0.3% au 2^e trimestre.
- La projection de la Banque de France pour 2025 reste proche de la prévision initiale à 0.6% globalement pour une croissance 2024 qui s'était établie à 1.1%.
- Dans un contexte de fortes incertitudes, les projections pour 2026 et 2027 s'établiraient à 1% voie 1.2%.

➤ **Une inflation limitée**

- En 2022, les prix avaient augmenté de 5.2% et de 4.9% en 2023, tirés à la hausse par ceux de l'énergie et de l'alimentation.
- En 2024, la désinflation avait débuté avec un taux revenu à 2.4%.
- Pour 2025, la tendance se poursuit avec un taux d'inflation à 1% du fait du ralentissement sur les prix de l'énergie. La projection pour 2026 est à 1.4% puis prévisionnellement à 1.8% pour 2027.
- A date l'IPCH qui sert de base à la revalorisation des bases d'imposition est de 1.07% en prévision de septembre 2024 à septembre 2025 ; il était à 0.9% en glissement annuelle pour juillet (réalisé) et à 0.82% en août. (Rappel : 1.7% en 2024)

➤ **Une tendance incertaine pour les taux d'intérêts**

- Sur 2022-2023, la BCE avait remonté ses taux directeurs pour contenir la hausse des taux liée à l'inflation.
- Les taux atteignaient 4.5% en décembre 2023 puis une baisse été constatée. Fin 2024, les taux des prêts immobiliers étaient descendus à moins de 3.5%.
- Sur 2025, la situation devait se stabiliser mais les incertitudes politiques se sont traduites par une hausse du coût de refinancement des banques sur les marchés, avec une récupération probable sur les crédits accordés.

- **La situation des finances publiques**

➤ **Un déficit public parmi les plus hauts de la zone Euro**

- Un déficit public de 5.4% du PIB prévu pour 2025 pour un niveau moyen de déficit de 3.1% du PIB sur la zone Euro. Il était de 5.8% en 2024 ; 5.4% en 2023 et 4.7% en 2022.
- La dette représenterait 114% du PIB au 1er trimestre 2025
- Le conseil de l'Union Européenne a demandé à la France de respecter une trajectoire de rétablissement de ses finances grâce à un taux de croissance annuelle de ses dépenses ne dépassant pas 1.2% par an jusqu'en 2027 dans un contexte où la croissance économique était établie à 1.2% en 2026 et 1.4% en 2027 soit 0.2 points de plus que la projection mis à jour par la Banque de France.
- Un PLF 2026 construit avec un objectif d'amoindrissement à 4.7% du PIB pour 2026 et un retour projeté au critère de Maastricht de 3% du PIB à horizon 2029.

➤ **Un besoin de financement en croissance**

- Le besoin de financement des Administrations Publiques reste important à – 169 Mds d'Euros dont l'essentiel porté par l'Etat en dégradation du fait d'une croissance moins élevée des recettes (prélèvements obligatoires) que celles des dépenses à 3.9% (Sécurité sociale +5.5% et Administrations Publiques + 4.8% essentiellement), et du poids grandissant des intérêts d'emprunts (+14%).
- Les administrations publiques locales demeurent marginales (0.4% du PUB) mais en progression dans le besoin de financement consolidé. La Cour de Comptes explique cette progression par l'absence de dispositif d'encadrement des dépenses malgré les mesures mises en place lors de la Loi de Finances Initiale 2025.

- **La situation des collectivités**

➤ **Une baisse de marges confirmées pour 2024**

- D'un point de vue général, la croissance de recettes s'est stabilisée à 2.7%
 - Elle a avant tout été portée par la dynamique des taxes locales (Taxes Foncières, Cotisation Foncière des Entreprises, Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants)
 - Les Droits de Mutation à Titre Onéreux ont continué à baisser (-14%)
 - La TVA s'est stabilisée, tout comme l'accise sur l'électricité (anciennement Taxe sur la consommation finale d'électricité)
- Alors que les charges ont continué leur croissance à plus de 4%

- Les charges de personnel ont cru de 4.8% : effet année pleine sur la revalorisation du point d'indice, augmentation de 5 points d'indice pour tous les fonctionnaires au 1^{er} janvier 2024, prime de pouvoir d'achat
- Les dépenses d'aide à la personne et les frais d'hébergement ont crû de 5.1% du fait de leur indexation sur l'inflation et de l'accroissement du nombre de bénéficiaires de prestations
- Les intérêts de la dette ont augmenté de 13.5% du fait d'un plus grand recours à l'emprunt
- Baisse des marges : épargne brute à -4.5% et épargne nette à -8.9% entre 2023 et 2024, mais de dépenses d'investissement qui ont augmenté de 5 Mds d'Euros environ. Compte tenu de la baisse de l'autofinancement, le financement de l'investissement s'est fait par une augmentation du recours à l'emprunt (34% du financement) et par une ponction supplémentaire sur leur trésorerie.

➤ Une situation 2025 moins pire qu'imaginée

- Un effet ciseau qui se confirme encore pour cette année, dans une proportion néanmoins moindre à celle observée les années précédentes, du fait
 - D'une croissance ralentie des recettes à attendre à +2.2% contre +2.4% en 2024 : gel de la TVA, croissance modérée de la fiscalité +2.4%, mise en place du DILICO, stabilité des dotations... mais reprise des Droits de Mutation à Titre Onéreux avec une hausse d'environ +14% (hausse des transactions et des prix, ...)
 - Couplée toutefois à un ralentissement des charges à +2.5% contre 3.7% en 2024 du fait notamment d'un retour à la « normale » des tarifs de l'énergie permettant une moindre augmentation des charges à caractère général, et à une moindre hausse des frais financiers (+1.5% contre 12.8% en 2024)
- Une poursuite du volume d'investissement à prévoir porté par le bloc communal en fin de cycle électoral, avec un financement par les marges à hauteur de 29% (pour une moyenne des 4 dernières à 37%). Une ponction sur la trésorerie est en outre nécessaire avec un volume de trésorerie global qui reviendrait à un niveau antérieur à 2020.

➤ La situation du bloc communal

- Pour 2024 :
 - Une situation globale qui reste bonne avec un bon taux d'épargne brute (15% dans les communes et près de 20% dans les intercommunalités)
 - Mais très disparate dans le détail avec des baisses de marges pour les communes de moins de 3 500 habitants et de plus de 100 000 habitants, une augmentation des communes en déséquilibres financier ou dont la capacité de désendettement dépasse le 12 ans.
- Pour 2025 :
 - Stabilité des marges tant en épargne brute qu'en épargne nette au niveau global mais avec une baisse observée côté Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (-2% sur l'épargne brute et -3.6% pour l'épargne nette/disponible).
 - Une dynamique d'investissements confirmée, financée en sus des marges par un accroissement du recours à l'emprunt et une ponction complémentaire sur le fonds de roulement.

- **Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026**

- **Le DILICO (article 76 du PLF 2026)**

Ce dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) a pour but de faire participer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques. Comme pour 2025 l'éligibilité dépendra d'un indice synthétique prenant en compte le potentiel financier (75%) et le revenu par habitant (25%). Néanmoins plusieurs modifications sont apportées par le PLF 2026 :

- Contribution des collectivités à hauteur de 2 Md€ (contre 1Md€ en 2025)

- 720M€ pour les communes (contre 250M€ en 2025)
 - 500M€ pour les EPCI (contre 250M€ en 2025)
 - 280M€ pour les départements (contre 250M€ en 2025)
 - 500M€ pour les Régions (contre 250M€ en 2025)

- Élargissement de la base des contributeurs :

- Communes éligibles si indice synthétique supérieur à 100% de l'indice moyen (110% en 2025)
 - EPCI éligibles si indice synthétique supérieur à 80% de l'indice moyen (110% en 2025)

- La part affectée aux fonds de péréquation passe de 10% à 20%

- Le versement s'effectue sur 5 ans (contre 3 ans pour le DILICO 2025) et sera désormais conditionné à l'évolution agrégée des dépenses d'investissement et de fonctionnement par strate de collectivité par rapport à l'évolution du PIB.
 - Si évolution < ou = à celle du PIB => versement à tous les contributeurs
 - Si évolution > à celle du PIB + 1% => pas de versement
 - Si évolution intermédiaire => versement individualisé en fonction de la progression des dépenses de la collectivité

- **La DGF (article 31 du PLF 2026)**

- Le PLF 2026 prévoit pour le bloc communal une progression des dotations de péréquation équivalente à celle de la LF 2025 :
 - +140 M€ sur la Dotation de Solidarité Urbaine.
 - +150M€ sur la Dotation de Solidarité Rurale.
 - Stabilité de la Dotation Nationale de Péréquation.
- Cette progression sera intégralement financée par l'écrêtement de la dotation forfaitaire et la Compensation Part Salaire.
- La dotation d'intercommunalité progressera, comme en 2025, de +90M€.

- **Les variables d'ajustement (article 31 du PLF 2026)**

- Minoration de - 527 millions contre - 487 M€ en 2025
- Baisse de 25% sur les compensations « locaux industriels »

- **Le FCTVA (article 32 du PLF 2026)**

- Le FCTVA en fonctionnement est supprimé

- Le versement du FCTVA passe de N à N+1 pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et les Etablissements Publics Territoriaux (pas de FCTVA sur les dépenses d'investissement 2026)

➤ **Les dotations d'investissement (article 74 du PLF 2026)**

Création d'un Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) qui fusionne et remplace la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), la Dotation Politique de la Ville (DPV) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Le fonds cible les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ruraux et ceux présentant plus de 10 % de population en quartiers prioritaires politique de la ville.

Les discussions parlementaires sur le PLF 2026 seront susceptibles de modifier l'ensemble de ces mesures.

1.2. Eléments de rétrospectives 2018 – 2024 (budget principal)

Il est rappelé que les années 2020 et 2021 ont été marquées par la crise sanitaire ayant à la fois eu des impacts sur les recettes et les dépenses de fonctionnement de la commune.

L'épargne brute 2024 s'est établie à 1 792 K€ et l'épargne disponible (épargne après remboursement du capital de la dette) à 1 396 K€.

Cet autofinancement, accompagné notamment de la perception de subventions (292 K€), du FCTVA – Taxe aménagement (173 K€), du produit des cessions (355 K€), ont permis notamment de financer des dépenses d'équipement qui se sont élevées à 1 269 K€.

Au 31/12/2024, le fonds de roulement ressortait à 3 365 K€ et l'encours de la dette s'établissait à 3.055 M€ pour une capacité de désendettement de 1.7 ans.

Le budget primitif 2025 a été construit sur une épargne brute à hauteur de 1 058 K€ et une épargne disponible de 748 K€. Afin de financer les dépenses d'investissement (hors restes à réaliser 2024) et déduction faite des recettes prévisionnel, le budget 2025 a été construit avec un emprunt d'équilibre de 920 K€ qui a été supprimé lors du budget supplémentaire 2025 avec la reprise des résultats 2024.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025
Recettes réelles de fonctionnement	7 101 816	6 387 844	6 879 862	7 195 832	7 616 229	7 619 184	7 347 260
70 - Produits des services, du domaine (*)	2 039 770	1 181 404	1 566 068	1 813 428	1 917 528	2 024 614	1 908 550
73 - Impôts et taxes (**)	3 949 404	3 981 762	3 856 204	3 939 836	4 199 005	4 201 994	4 318 020
74 - Dotations et participations	497 638	656 881	831 166	628 302	662 665	641 439	546 550
75 - Autres produits de gestion	400 664	360 745	360 844	455 802	615 133	631 229	525 000
013 - Atténuations de charges	124 492	108 213	180 318	115 135	138 179	94 796	40 000
76 - Produits financiers	-	-		248		-	-
77 - Produits exceptionnels (hors cessions)	89 847	98 838	85 262	243 081	76 423	15 779	-
78 - Reprise de provision					7 296	9 333	9 140
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières)	5 797 274	5 459 752	5 474 767	5 816 443	5 791 178	5 783 436	6 259 578
011 - Charges générales	2 276 281	1 966 707	1 986 917	2 170 257	2 146 707	2 365 444	2 557 793
012 - Charges de personnel	2 298 181	2 208 830	2 437 675	2 511 525	2 525 183	2 376 340	2 600 000
65 - Autres charges de gestion (subv°...)	1 046 729	945 708	883 835	888 318	941 598	883 563	913 785
014 - Atténuation de produits	166 819	162 053	151 609	160 628	153 451	145 798	158 000
66 - Charges financières hors intérêts dette (668/665)	5 737	5 499	5 527	6 143	1 270	73	5 000
67 - Charges exceptionnelles (***)	3 527	170 954	9 205	72 275	13 636	3 080	10 000
68 - Provisions				7 296	9 333	9 139	15 000
Epargne de gestion	1 304 542	928 092	1 405 095	1 379 389	1 825 051	1 835 748	1 087 682
66111/12 - Charges financières	49 734	42 876	41 099	45 440	46 610	43 626	30 000
Epargne brute	1 254 808	885 216	1 363 996	1 333 949	1 778 441	1 792 122	1 057 682
16 - Remboursement du capital de la dette bancaire (hors remboursement anticipé / gestion de dette166/16449 / cautions165)	855 327	475 996	456 275	501 953	477 013	396 143	310 000
Epargne disponible	399 481	409 220	907 721	831 996	1 301 428	1 395 979	747 682

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025
Dépenses d'investissement	2 209 569	3 434 802	2 409 800	2 605 553	3 115 407	1 269 111	2 268 409
20/21/23/204/opérations - Dépenses d'équipement	2 199 819	3 184 811	2 380 846	2 064 193	3 109 952	1 245 368	1 767 409
Travaux en régie						23 000	
27-Prêt Budget annexe régie de chaleur							500 000
165/10/13/26/27/45... Diverses dépenses	9 750	249 991	28 954	1 360	5 455	743	1 000
Recettes d'investissement	1 432 302	1 805 738	1 478 238	1 593 570	2 090 965	820 399	600 380
10 - Dotations, fonds divers (FCTVA/TLE...) hors 1068	390 214	542 670	401 034	387 525	515 031	173 194	180 000
13 - Subventions	727 283	309 166	861 846	822 653	593 168	291 807	227 380
024/775 - Cessions	313 100	760 440	59 640	382 833	982 285	354 955	192 000
27-Prêt Budget annexe régie de chaleur							-
165/20/204/21/23/26/27/45... Diverses recettes	1 705	193 462	155 718	560	481	443	1 000
Besoin de financement	777 267	1 629 064	931 562	1 011 983	1 024 442	448 712	1 668 029
Emprunt d'équilibre	600 000	1 500 000	1 000 000	500 000	2 000	-	920 347
1641/166 - Remboursements anticipés (D)	1 070 000	600 000	150 000		470 000	471 974	-
1641/166 - Refinancement de dette (R)	1 070 000		150 000		470 000	-	-
16449 - Remboursement Revolving (D)							
16449 - Tirage Revolving (R)							
Encours dette bancaire au 31/12/N	3 367 209	3 791 213	4 334 937	4 398 362	3 923 334	3 055 218	3 665 565
Résultat de l'exercice	222 214	- 319 844	976 159	320 013	278 987	475 293	-
Résultats antérieurs (FDR n-1)	1 321 328	1 983 622	1 223 698	2 199 858	2 519 886	2 889 446	
Intégration BA Forêt/ Locations immeubles / Camping					90 573		
Régularisation résultat - Trop Perçu CCVK AC 2019	440 080	- 440 080					
Reversement résultat SDEA (neutre D/R) Asso foncière				16			
Fonds de roulement	1 983 622	1 223 698	2 199 858	2 519 886	2 889 446	3 364 738	-
Reports dépenses	1 224 223	1 568 256	2 071 684	2 181 718	996 261	762 385	-
Reports recettes	103 537	827 228	1 305 677	901 739			
Résultat net	862 936	482 670	1 523 851	1 239 908	1 893 185	2 602 353	-
Capacité de déendettement (ans)	2,7	4,3	3,2	3,3	2,2	1,7	3,5

(*) Retraitement des droits de stationnement imputés jusqu'en 2018 au chapitre 73 puis au chapitre 70 à partir de 2019

(**) 2019 - Hors trop perçu Attribution de compensation CCVK : 440 079,55 €

(***) 2020 : Hors écritures régularisation trop versé attribution de compensation CCVK (440 079,55 €) et transfert des résultats du budget Eau-Assainissement 2019 au SDEA (303 422,52 €

Entre fin 2019 et fin 2024, le fonds de roulement de la commune a évolué de + 1.821 M€ en passant de 1.543 M€ (compte administratif 2019, hors Régularisations résultat - Trop Perçu CCVK Attribution de Compensation 2019) à 3,365 M€ fin 2024 (CFU 2024). Ce fonds de roulement positif provient notamment de la hausse des épargnes et la mobilisation d'emprunts à taux fixes inférieurs à 1% (de 0,6% à 0,87%).

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	2020/2024
Dépenses d'investissement (hors dette et refinancement de dette)	2 209 569	4 034 802	2 409 800	2 605 553	3 115 407	1 741 085	13 906 647
Dépenses d'investissement	855 327	3 434 802	2 409 800	2 605 553	3 115 407	1 269 111	12 834 673
Remboursement anticipé de dette (hors refinancement)	-	600 000	-	-	-	471 974	1 071 974
Financement des dépenses d'investissement (hors dette et refinancement de dette)	2 209 569	4 034 802	2 409 800	2 605 553	3 115 407	1 741 085	13 906 647
Espargne disponible	399 481	409 220	907 721	831 996	1 301 428	1 395 979	4 846 344
FCTVA/TLE	390 214	542 670	401 034	387 525	515 031	173 194	2 019 454
Subventions	727 283	309 166	861 846	822 653	593 168	291 807	2 878 640
Cessions	313 100	760 440	59 640	382 833	982 285	354 955	2 540 153
Autres recettes	1 705	193 462	155 718	560	481	443	350 664
Emprunts mobilisés (hors PPP)	600 000	1 500 000	1 000 000	500 000	2 000	-	3 002 000
Evolution du fonds de roulement (*)	- 222 214	319 844	- 976 159	- 320 013	- 278 987	- 475 293	- 1 730 608

(*) = constitution de fonds de roulement) / + = mobilisation du fonds de roulement)

Evolution du fond de roulement - reprise résultats Asso* foncière / BA Camping	-	16	-	90 573	-	90 589
				Evolution du fond de roulement - final Fin 2019-2024	-	1 821 96

Partie 2 – La section de fonctionnement (budget principal)

Le budget 2026 a été élaboré en gardant présent à l'esprit la réalité économique du moment (inflation, prix de l'énergie, etc.) et les impératifs d'une gestion rigoureuse au quotidien, permettant de préserver les marges de manœuvre indispensables à la réalisation des projets du PPI, tout en maintenant l'exigence d'un service public de proximité.

Malgré le contexte, la maîtrise de la section de fonctionnement devrait permettre de dégager l'autofinancement nécessaire permettant de mettre en œuvre le PPI. A cet effet, les efforts engagés ces dernières années de maîtrise des coûts et de recherches d'économies seront poursuivis, afin de préserver les exigences budgétaires définies par le PPI et d'assurer la santé financière de la Commune.

La méthode d'élaboration et d'exécution du budget se base sur la responsabilisation de chacun et un pilotage renforcé des dépenses de fonctionnement. Dans ce cadre, l'optimisation de l'organisation du travail joue un rôle essentiel :

- La procédure d'achat : systématiser la renégociation avec le prestataire retenu et la vérification des crédits disponibles avant toute dépense. Dans ce cadre, afin d'assurer une visibilité aux fournisseurs (notamment locaux) et d'optimiser la dépense pour la Ville.
- Une gestion éco-responsable des bâtiments et services.
- Le recours ponctuel à l'externalisation afin de faire gagner du temps aux agents, dans une logique de bilan « coût-avantages ».

Il est donc proposé d'étudier la section de fonctionnement qui regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune, c'est-à-dire les recettes et dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

2.1 Des recettes prévisionnelles de fonctionnement en hausse

Les recettes réelles de fonctionnement devraient atteindre 7 433 K€, (contre 7 347 K€ inscrits au BP 2025 soit une hausse de 1,2 % (+ 85 K€)).

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025	Projet BP 2026	Evol* € BP26/BP25	Evol* % BP26/BP25
Recettes réelles de fonctionnement hors cessions	6 879 862 €	7 195 832 €	7 616 229 €	7 619 184 €	7 347 260 €	7 433 048 €	85 788 €	1,2%
70 - Produits des services	1 566 068 €	1 813 428 €	1 917 528 €	2 024 614 €	1 908 550 €	2 053 855 €	145 305 €	7,6%
73 - Impôts et taxes	3 855 204 €	3 939 836 €	4 199 005 €	4 201 994 €	4 318 020 €	4 271 020 €	- 47 000 €	-1,1%
74 - Dotations et participations	831 166 €	628 302 €	662 665 €	641 439 €	546 550 €	508 973 €	- 37 577 €	-6,9%
75 - Autres produits de gestion	360 844 €	455 802 €	615 133 €	631 229 €	525 000 €	549 745 €	24 745 €	4,7%
013 - Atténuations de charges	180 318 €	115 135 €	138 179 €	94 796 €	40 000 €	40 000 €	- €	0,0%
76 - Produits financiers	0 €	248 €	0 €	0 €	- €	- €		
77 - Produits exceptionnels	85 262 €	243 081 €	76 423 €	15 779 €	- €	- €		
78 - Reprise de provision	0 €	0 €	7 296 €	9 333 €	9 140 €	9 455 €	315 €	3,4%

Dans le détail, les principales évolutions par rapport au budget primitif 2025 proviennent notamment des éléments suivants :

- + 82 K€ de vente de bois (m³ de bois coupés stable par rapport à 2025, proportion supérieure de vente de bois façonnés, effet prix de vente bois façonnés en hausse)
- + 38 K€ d'ajustement des dotations de fonctionnement de l'Etat
 - -13 K€ pour la dotation forfaitaire - DGF

- + 16 K€ pour la dotation de solidarité rurale – DGF
- + 35 K€ pour la dotation « communes nouvelles » hors DGF
- + 18 K€ de droits de stationnement.
- + 10.5 K€ de produits de fonctionnement du Centre Schweitzer
- + 24.8 K€ pour les autres recettes réelles de fonctionnement.
 - + 7 K€ de produits des parkings pour les « Préludes de Noël ».
 - + 10 K€ de produits de location des salles municipales
 - + 7.7 K€ au titre du remboursement du dispositif DILICO 2025 (remboursement sur 3 ans)
 - +0.1 K€ recettes diverses
- - 12 K€ de produits de fiscalité directe locale reposant sur la seule estimation de hausse de bases fiscales à hauteur de + 1 % par rapport au produit notifié en 2025, produit notifié intégrant le rehaussement de 20% à 30% de l'exonération des terres agricoles instituées par la Loi de finances 2025
- - 35 K€ de produit de l'attribution de compensation compensé par + 35 K€ de produits reversés par le SDEA dans le cadre du service assainissement collectif
- - 76 K€ de produits de compensation fiscales (base notification 2025 / application d'une baisse de 25% sur les compensations Locaux Industriels).

2.1.1 Les impôts et taxes

Les impôts et des taxes devraient rapporter la somme totale de 4 271 K€ en 2026 (57% des recettes réelles de fonctionnement), en baisse de 47 K€ par rapport au BP 2025 :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025	Projet BP 2026	Evol° € BP26/BP25	Evol° % BP26/BP25
Taxes foncières et d'habitation	1 749 638	1 818 253	1 979 162	2 074 544	2 095 000	2 083 000	- 12 000	-0,6%
Attribution de compensation	1 827 500	1 811 034	1 861 366	1 854 050	1 954 000	1 919 000	- 35 000	-1,8%
FNGIR	40 520	40 520	40 520	40 520	40 520	40 520	-	0,0%
Droits de place (marchés)	11 880	10 646	13 494	13 752	13 500	13 500	-	0,0%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	112 950	120 834	170 486	113 234	115 000	115 000	-	0,0%
Taxe addit. aux droits de mut.ou taxe pub	113 416	138 550	133 978	105 120	100 000	100 000	-	0,0%
Autres	300			773				
(73) Impôts et taxes	3 856 204	3 939 836	4 199 005	4 201 994	4 318 020	4 271 020	- 47 000	-1,1%

Le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitations

La réforme de la fiscalité, initiée depuis quelques années par le Gouvernement, a entraîné une répartition différente du produit de la fiscalité. Depuis 2021, la commune ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Afin de compenser la perte de recettes induite par la suppression de la taxe d'habitation, l'Etat a transféré la part départementale de la taxe foncière aux communes, en appliquant au passage un coefficent correcteur afin de maintenir le montant des ressources fiscales perçues par les communes, en tenant compte également du dynamisme des bases d'imposition.

La part départementale de la taxe foncière s'est rajoutée à la part communale et le taux de 24,58% est désormais appliqué, en faveur de la commune (taux communal 11,41% + taux départemental 13,17%). Une répartition différente des sommes s'opère donc depuis 2021.

Cette réforme a également entraîné une modification de la nature des recettes perçues par les communes, puisqu'une partie des recettes supprimées par la réforme est reversée sous la forme d'allocations compensatrices, encaissées au niveau des dotations. C'est le cas notamment des exonérations accordées à la suite de la réduction de 50% des valeurs locatives des établissements industriels, désormais compensées sous forme d'allocations compensatrices versées par l'Etat.

Fidèle à ses engagements, la commune ne modifiera pas les taux de ses taxes locales. Les taux 2026 resteront donc identiques à 2025. Dans son hypothèse budgétaire, la commune table sur la seule évolution nominale des bases estimée de manière prudente à + 1 % pour 2026.

Par rapport au budget primitif 2025, le budget 2026 intègre le rehaussement de 20% à 30% de l'exonération des terres agricoles instituées par la Loi de finances 2025 et constaté par la commune lors du budget supplémentaire 2025.

Pour mémoire, les taux de fiscalité sur la période 2016 – 2026 sont les suivants :

Taux de fiscalité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026 projet
Taxe d'habitation	9,64%	9,64%	9,64%	9,64%	9,64%	9,64%	9,64%	9,64%	9,64%	9,64%	9,64%
Taxe sur le foncier bâti	11,41%	11,41%	11,41%	11,41%	11,41%	24,58%	24,58%	24,58%	24,58%	24,58%	24,58%
Taxe sur le foncier non bâti	60,53%	60,53%	60,53%	60,53%	60,53%	60,53%	60,53%	60,53%	60,53%	60,53%	60,53%

A partir de 2021 intégration de la part départemental de foncier bâti : taux communal 11,41 % + taux départemental 13,17 % = taux global de 24,58%

Il est enfin rappelé que depuis la création de la commune nouvelle l'atteinte de la valeur cible des taux de fiscalité poursuit un plan de lissage afin de permettre l'intégration fiscale progressive et l'harmonisation des taux entre les trois communes historiques.

La recette fiscale escomptée en 2026 est d'environ 2 083 K€ (-12 K€), répartie de la façon suivante :

- 2 046 K€ au titre du produit attendu de taxe foncière sur les propriétés bâties.
- 369 K€ au titre du produit attendu de taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- 83 K€ au titre du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- Application du coefficient correcteur – 415 K€.

En complément, la recette du **Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)** est estimée en stabilité à **40.5 K€**

L'attribution de compensation versée par la communauté de communes

Le montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg est estimé à 1 919 K€ au titre de l'année 2026, en baisse attendue de - 35 K€ par rapport au BP2025.

Cette baisse provient du produit reversé par le SDEA dans le cadre du service assainissement collectif déduit de l'attribution de compensation mais versé directement par le SDEA à la commune.

Les autres taxes

Le produit de diverses taxes complémentaires (taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe sur l'électricité, droits de place, etc.) devrait rapporter environ 228,5 K€, en stabilité par rapport au budget primitif 2025.

- Les droits de mutation, aussi appelés droits d'enregistrement, sont les taxes que perçoit le notaire au moment d'un achat immobilier, pour le compte de l'Etat et des collectivités locales. Ces droits sont dus à chaque changement de propriétaire d'un bien immobilier, qu'il s'agisse d'une vente (on parle alors de droits de mutation à titre onéreux) ou d'une donation (on parle de droits de mutation à titre gratuit). Pour 2026, le produit est estimé à 100 K€ en stabilité par rapport au budget 2025.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité est attendue en stabilité à 115 K€.
- Les droits de places marchés facturés sont prévus à hauteur de 13,5 K€.

2.1.2 Les dotations, subventions et participations

Les dotations, subventions et participations regroupent les rentrées d'argent provenant de diverses administrations pour le fonctionnement de la commune.

Elles sont évaluées à 509 K€ au budget 2026 (7% des recettes réelles de fonctionnement), en baisse de 38 K€ :

- Les dotations 2026 de l'Etat (206 K€) attendues en hausse de 38 K€
 - o -13 K€ pour la dotation forfaitaire - DGF
 - o + 16 K€ pour la dotation de solidarité rurale – DGF
 - o + 35 K€ pour la dotation « communes nouvelles » hors DGF
- Les versements complémentaires de l'Etat, en contrepartie des exonérations accordées (notamment l'allocation compensatrice de taxe foncière), devraient générer une recette de 288,5 K€ (maintien à hauteur du montant notifié en 2025 avec application d'une baisse de 25% sur les compensations Locaux Industriels conformément au PLF 2026), soit - 75,5 K€ par rapport au budget primitif 2025.
- La dotation perçue pour les titres sécurisés (cartes nationales d'identité, passeports) est attendue à hauteur de 10 K€ en stabilité
- En 2025 était inscrit le produit d'une participation de l'Etat à la mise en place d'un portail citoyen à hauteur de 0,5 K€, participation de l'Etat reportée sur 2026.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025	Projet BP 2026	Evol* € BP26/BP25	Evol % BP26/BP25
Dotation forfaitaire	170 010	120 153	121 748	115 221	77 000	64 126	- 12 874	-16,7%
Dotation de solidarité rurale	73 342	75 079	81 230	91 236	91 000	107 000	+ 16 000	+17,6%
Dotation communes nouvelles						34 797		
FCTVA	18 923	17 607	12 992	19 378		-	-	
Autres	4 789	2 162	1 420		500	500	-	
Régions	9 228			7 750	3 000	3 000	-	0,0%
Départements	1 050	1 050	1 050	1 050	1 050	1 050	-	0,0%
Départements - rés artistes	36 800	-	-	-	-	-	-	
Autres organismes /communes / GFP de ratt	78 351	96 682	104 904	24 731	-	-	-	
Etat-Compens.au titre exonérations taxes fo	300 902	306 989	325 321	364 107	364 000	288 500	- 75 500	-20,7%
Dotation de recensement				8 803				
Dotation pour les titres sécurisés	8 580	8 580	14 000	9 000	10 000	10 000	-	0,0%
Autres attributions et participations				163	-	-	-	
(74) Dotations, subventions et participations	831 166	628 302	662 665	641 439	546 550	508 973	- 37 577	-6,9%

2.1.3 Les produits des services, du domaine et de gestion courante

Le budget 2026 prévoit des recettes d'environ 2 604 K€ (35% des recettes réelles de fonctionnement) réparties de la façon suivante :

- Produits du domaine : 1 593 K€ (+ 102 K€ par rapport au BP 2025).
- Produits des services-tarification : 105,5 K€ (+10,5 K€ par rapport au BP 2025).
- Autres produits : 356 K€ (-33 K€ par rapport au BP 2025).
- Produits de gestion courante : 550 K€ (+ 25 K€ par rapport au BP 2025).

Par rapport au budget primitif 2025, ces produits sont globalement en hausse de + 170 K€ (+ 7% par rapport au BP 2025).

+

Les produits des services, du domaine et ventes divers :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025	Projet BP 2026	Evol* € BP26/BP25	Evol* % BP26/BP25
Ventes de bois	559 405	668 164	667 345	768 416	703 000	785 000	82 000	11,7%
Menus produits forestiers	841	-			-	-	-	-
Concession dans les cimetières (produit n° 10)	10 740	3 960	22 066	16 160	10 000	10 000	-	0,0%
Redevance d'occupation du dom. public (produit n° 58)	745	89 446	91 309	78 116	90 000	91 805	1 805	2,0%
Locations de droits de chasse et de pêche	127 790	127 798	127 677	101 567	101 200	101 200	-	0,0%
Redevance de stationnement	368 575	561 371	607 089	629 375	582 000	600 000	18 000	3,1%
Forfait de post-stationnement	26 338	16 762	4 590	516	5 000	5 000	-	0,0%
Autres redevances et recettes diverses					-	-	-	-
Redevances & droits des serv. à caractère		-	38 864	60 167	90 000	100 500	10 500	11,7%
Redev. droits des serv.péri-scolaire enseignement	1 897	1 378	756		-	-	-	-
Autres prestations de service	12 648	144			-	-	-	-
Autres marchandises			20 564	34 275	5 000	5 000	-	-
Commissions				89				
Locations diverses (autres qu'immeubles)	9 390	10 630	4 906	6 195	5 000	5 000	-	0,0%
Aux budgets annexes, régies munic.,CCAs	12 703	18 621	23 774	36 357	24 850	22 850	- 2 000	-8,0%
Remboursements par d'autres redevable	376 996	315 154	308 589	293 381	292 500	327 500	35 000	12,0%
[70] Produits des services, du domaine et	1 566 068	1 813 428	1 917 528	2 024 614	1 908 550	2 053 855	145 305	7,6%

A ce stade, le budget 2026 n'intègre pas de révision des tarifs communaux.

Par rapport au budget primitif 2025, ces produits sont en hausse de + 145 K€. L'évolution prévisionnelle des recettes provient principalement de :

- + 82 K€ de vente de bois (m³ de bois coupés stable par rapport à 2025, proportion supérieure de vente de bois façonnés, effet prix de vente bois façonnés en hausse)
- + 18 K€ de droits de stationnement.
- + 10,5 K€ de produits de fonctionnement du Centre Schweitzer
- + 35 K€ de produits reversés par le SDEA dans le cadre du service assainissement collectif compensé par une baisse équivalente de l'attribution de compensation
- - 0,2 K€ de remboursement divers (notamment fin du remboursement de l'électricité pour la crèche boucle d'or par la CCVK – compteur propre)

Les autres produits de gestion

Enfin, le produit des biens mis en location (loyers et récupération de charges, redevance pour le camping) par la commune sont inscrit en hausse de + 4,7 % (soit +25 K€) à hauteur de 550 K€.

Cette évolution intègre les éléments suivants

- + 7 K€ de produits des parkings pour les « Préludes de Noël ».
- + 10 K€ de produits de location des salles municipales

- + 7,7 K€ au titre du remboursement du dispositif DILICO 2025 (remboursement sur 3 ans)

2.1.4 Les autres produits

Les autres produits représentent la somme prévisionnelle totale de 49,5 K€ (0,7% des recettes réelles de fonctionnement), en hausse de 0,3 K€ par rapport au budget primitif 2025.

Ils correspondent à la prise en compte de la participation des agents à hauteur de 50% de l'achat des tickets restaurants (40 K€, stabilité par rapport au BP 2025) et aux écritures de reprises de provisions constatées en 2025 (9,5 K€) au titre des provisions pour créances douteuses et des provisions pour le financement de la monétisation du compte épargne-temps.

Le BP 2026, comme l'a été le BP 2025, ne prévoit pas de crédits d'atténuations de charges / indemnités journalières perçues par la commune dans le cadre d'arrêt maladie. Les crédits seront éventuellement ouverts au cours de l'exercice 2026 sur la base du contrat d'assurance pour les risques statutaires contracter par la commune afin de permettre le remplacement d'un agent absent sans doubler la charge salariale.

2.2 Des dépenses de fonctionnement en hausse

Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 sont estimées à 6 504 K€ (contre 6 290 K€ au BP 2025), soit une hausse de +3,4 % par rapport à 2025 (+215 K€).

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025	Projet BP 2026	Evol° € BP26/BP25	Evol° % BP26/BP25
Dépenses réelles de fonctionnement	5 515 866 €	5 861 883 €	5 837 788 €	5 783 436 €	6 289 578 €	6 504 438 €	214 860 €	3,4%
011 - Charges générales	1 986 917 €	2 170 257 €	2 146 707 €	2 365 444 €	2 557 793 €	2 683 480 €	125 687 €	4,9%
012 - Charges de personnel	2 437 675 €	2 511 525 €	2 525 183 €	2 376 340 €	2 600 000 €	2 650 000 €	50 000 €	1,9%
65 - Autres charges de gestion (subv°...)	883 835 €	888 318 €	941 598 €	883 563 €	913 785 €	932 958 €	19 173 €	2,1%
014 - Atténuation de produits	151 609 €	160 628 €	153 451 €	145 798 €	158 000 €	183 000 €	25 000 €	15,8%
66 - Charges financières	46 625 €	51 582 €	47 880 €	73 €	35 000 €	30 000 €	-5 000 €	-14,3%
67 - Charges exceptionnelles	9 205 €	72 275 €	13 636 €	3 080 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0,0%
68 - Provisions	0 €	7 296 €	9 333 €	9 139 €	15 000 €	15 000 €	0 €	0,0%

Les principales évolutions par rapport au budget primitif 2025 proviennent notamment des éléments suivants :

- + 126 K€ de charges à caractère général et d'autres charges de gestion (+4,9%).
- + 50 K€ de charges de personnel (+1,9%).

- + 19 K€ d'autres charges de gestion courante (+2.1%).
- +25 K€ d'atténuation de produits (+15.8%)
- -5 K€ de frais financiers (impact diminution de l'encours de dette).

2.2.1 Les charges à caractère général

Le chapitre 011 – Charges à caractère général correspond aux frais de structure (chauffage, eau, énergies, entretien, maintenance, redevance déchets, réparations, etc.) et aux frais liés à l'activité même du service (prestataires externes, sorties, projets, fournitures courantes, etc.).

Par rapport au budget primitif 2025, elles seront en hausse de +4.9% (+126 K€) pour s'établir à 2 683 K€ (41 % des dépenses réelles de fonctionnement).

	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	Projet BP 2026	BP26 /BP25 €	BP26 /BP25 %
Dépenses forêt (*)	164 483	347 070	291 681	439 932	452 960	514 365	61 405	13,6%
Fluides/Energie/Carburants	343 808	-	349 337	354 403	397 000	414 850	17 850	4,5%
Autres charges	1 478 625	1 823 188	1 505 689	1 571 109	1 707 833	1 754 265	46 432	2,7%
011 - Charges générales	1 986 916	2 170 258	2 146 707	2 365 444	2 557 793	2 683 480	125 687	4,9%

Les principales évolutions par rapport au BP 2025 proviennent notamment des éléments suivants :

- + 61 K€ de budget Forêt (m³ de bois coupés stable par rapport à 2025, proportion supérieure de bois façonnés par rapport aux bois sur pied non façonnés entraînant plus d'interventions de sociétés extérieures)
- + 18 K€ d'anticipation du coût de fluides 2026 (Hausse TVA sur abonnement passant de 5,5% à 20% : +10 K€ / effet prix + 5K€ / Feux tricolores supplémentaires et divers ajustements + 3 K€)
- + 46 K€ budget de fonctionnement (Animations / Expositions temporaires au Centre Schweitzer, externalisation d'élagage, externalisation désherbage mécanisé caniveaux 2 passages/an, frais de garderie forêt, impact de l'installation de feux supplémentaires etc...).

2.2.2 Les charges de personnel

Concernant le chapitre 012 – Charges de personnel, la maîtrise de la masse salariale est un enjeu primordial pour la commune. Cela passe par une triple action :

1. Une optimisation de l'organisation des services.
2. Une rationalisation des interventions des services avec un recours accru à la mutualisation des moyens humains.
3. Une meilleure anticipation des besoins humains.

Les actions entreprises au niveau des ressources humaines doivent permettre l'atteinte des objectifs suivants :

- Assurer le bon fonctionnement, la réactivité et la performance des services face aux demandes multiples (élus, population, écoles, associations, services, etc.).
- Préserver la qualité de vie au travail et le bien-être des agents pour éviter les arrêts de travail et les départs et, *in fine*, stabiliser / fidéliser les effectifs.

Pour 2026, la masse salariale devrait s'établir à 2 650 K€ (41 % des dépenses réelles de fonctionnement), soit une hausse de 50 K€ par rapport au budget primitif 2025 (+1,9%) :

	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	Projet BP 2026	Evol°26/25 €	Evol°26/25 %
012 - Charges de personnel	2 437 675 €	2 511 525 €	2 525 183 €	2 376 340 €	2 600 000 €	2 650 000 €	50 000 €	1,9%

Le projet de budget 2026 est la traduction de multiples facteurs :

- La conséquence du travail mené depuis la création de la commune nouvelle sur la rationalisation et la mutualisation des moyens humains des communes historiques et l'organisation des services : définition précise des besoins et ajustement des missions pour chaque poste, mode de gestion (externalisation, régie) en concertation avec les agents (groupes de travail).
- La hausse de 3 points des cotisations CNRACL (+15 K€)
- La hausse de coût de l'assurance statutaire au 01/01/2026 (+15 K€)
- L'impact de l'effet « noria » : remplacement des départs de personnel (retraite, etc.) par des gens en début de carrière (-30 K€)
- Le recrutement d'un Responsable du Service Urbanisme / Foncier de la Commune (poste d'instructeur d'urbanisme non supprimé au tableau des emplois 2025, et non budgété en 2025 puis transformé par délibération n° 2025.00062 du 22/09/2025 en responsable) (+50 K€)

2.2.3 Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) regroupent principalement les indemnités des élus, les subventions de fonctionnement versées par la commune (associations locales, écoles, CCAS, etc.) ainsi que des contributions obligatoires (SDIS...).

Les autres charges de gestion courantes atteindraient un montant de 933 K€ (14% des dépenses réelles de fonctionnement) soit une hausse de + 19 K€ par rapport au BP 2025.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025	Projet BP 2026	Evol° € BP26/BP25	Evol° % BP26/BP25
Elus (Indemnités...)	146 696 €	142 019 €	153 473 €	155 143 €	162 500 €	162 500 €	0 €	0,0%
Subventions versées asso/pers privées	453 250 €	502 337 €	389 368 €	373 546 €	396 750 €	407 125 €	10 375 €	2,6%
Contribution SDIS	138 200 €	136 477 €	139 758 €	135 056 €	145 000 €	135 000 €	-10 000 €	-6,9%
Subvention CCAS	32 000 €	12 000 €	25 000 €	10 000 €	10 000 €	15 000 €	5 000 €	50,0%
Subventions Coopératives scolaires	3 650 €	5 197 €	3 131 €	6 672 €	5 685 €	11 283 €	5 598 €	98,5%
Autres (contrib. synd...)	90 039 €	90 289 €	101 248 €	107 108 €	114 400 €	117 100 €	2 700 €	2,4%
BA camping 21 / Remb COVID 23 /Transactio	20 000 €		58 003 €	17 679 €				
Licences et informatique en nuage			71 618 €	78 360 €	79 450 €	84 950 €	5 500 €	6,9%
65 - Autres charges de gestion (subv°...)	883 835 €	888 319 €	941 599 €	883 563 €	913 785 €	932 958 €	19 173 €	2,1%

Les principales évolutions par rapport au BP 2025 proviennent notamment des éléments suivants :

- Subventions versées hors coopératives scolaires (407 K€) : en hausse de + 10 K€ par rapport au budget primitif 2025. Cette hausse provient notamment de la réévaluation des subventions aux périscolaires,

	BP 2025	Projet BP 2026	Evol° € 26/25
Subventions Enfance / Jeunesse / Solidarité	258 750 €	268 325 €	9 575 €
Subventions périscolaires	232 500 €	242 075 €	9 575 €
Subvention de fonctionnement Enfance / Jeunesse / Solidarité	26 250 €	26 250 €	- €
Subventions CARA - Culture / Animations / Associations	138 000 €	138 800 €	800 €
TOTAL	396 750 €	407 125 €	10 375 €

- Subventions versées aux coopératives scolaires (11 K€) en hausse par rapport à 2025 de +6 K€, le budget intégrant des participations pour des classes vertes 2026
- Subvention versée au CCAS (15 K€) : au regard des réserves constituées par le CCAS et à l'estimation du résultat d'exercice 2025, la subvention 2026 est proposée en hausse de 5 K€ par rapport à 2025 à hauteur de 15 K€.
- Contribution versée au SDIS (135 K€) en baisse de 10 K€ par rapport au BP 2025 sur la base de la notification 2025.
- Elus - indemnité, cotisations, formations... (162.5 K€) en stabilité par rapport à 2025
- Logiciels/licences (85 K€) + 5.5 K€ par rapport au BP 2025 (licences informatiques)
- Ajustement des contributions obligatoires versées et divers (117 K€) : + 3 K€ au titre de provisions.

2.2.4 Les autres dépenses de fonctionnement

- Les atténuations de produits pour un montant total de 183 K€ (2.8% des dépenses réelles de fonctionnement). Ce poste de dépenses correspond au versement du fonds de péréquation intercommunal – FPIC à hauteur de 155 K€ (maintien par rapport au budget primitif 2025) et aux dégrèvements fiscaux à hauteur de 3 K€ (maintien par rapport au budget primitif 2025) et à l'inscription du dispositif DILICO 2 du PLF 2026 à hauteur de 25 K€
- Les charges financières : 30 K€ (0.5 % des dépenses réelles de fonctionnement), - 5 K€ par rapport au budget primitif 2025.
- Un budget de 10 K€ en stabilité (0.2 % des dépenses réelles de fonctionnement) est prévu pour les charges dites exceptionnelles.
- Les provisions en stabilité à hauteur de 15 K€ correspondant à l'inscription de crédits de provisions pour les créances douteuse et la monétisation des Comptes Epargne Temps des agents communaux.

2.3 L'autofinancement – les soldes intermédiaires de gestion

Au vu de l'ensemble des hypothèses budgétaires présentées dans le ROB 2026, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à 6 504 K€ et les recettes réelles de fonctionnement à 7 433 K€.

L'épargne de la commune peut se présenter sous trois formes :

- L'épargne de gestion : différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.
- L'épargne brute : différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement dont les intérêts de la dette. Elle sert au calcul du ratio de désendettement.
- L'épargne nette : épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. Elle constitue la part des ressources financières que la collectivité peut effectivement

affecter au financement de ses dépenses d'investissement. Cet indicateur mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Dans le cadre du DOB 2026, l'épargne de la commune se présente ainsi :

	BP 2025	Projet BP 2026	Projet BP 2026 hors PLF base LF25
Recettes réelles de fonctionnement	7 347 260	7 433 048	7 514 548
70 - Produits des services, du domaine	1 908 550	2 053 855	2 053 855
73 - Impôts et taxes	4 318 020	4 271 020	4 271 020
74 - Dotations et participations	546 550	508 973	590 473
75 - Autres produits de gestion	525 000	549 745	549 745
013 - Atténuations de charges	40 000	40 000	40 000
76 - Produits financiers	-	-	-
77 - Produits exceptionnels (hors cessions)	-	-	-
78 - Reprise de provision	9 140	9 455	9 455
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières)	6 259 578	6 479 438	6 479 438
011 - Charges générales	2 557 793	2 683 480	2 683 480
012 - Charges de personnel	2 600 000	2 650 000	2 650 000
65 - Autres charges de gestion (subv ^e ...)	913 785	932 958	932 958
014 - Atténuation de produits	158 000	183 000	183 000
66 - Charges financières hors intérêts dette (668/6615)	5 000	5 000	5 000
67 - Charges exceptionnelles	10 000	10 000	10 000
68 - Provisions	15 000	15 000	15 000
Epargne de gestion	1 087 682	953 610	1 035 110
66111/12 - Charges financières	30 000	25 000	25 000
Epargne brute	1 057 682	928 610	1 010 110
16 - Remboursement du capital de la dette bancaire (hors remboursement anticipé / gestion de dette 166/16449 / cautions 165)	310 000	267 000	267 000
Epargne disponible	747 682	661 610	743 110

PLF : projet de loi de finances

L'épargne brute prévisionnelle est ainsi estimée à 929 K€ pour 2026, soit une épargne disponible nette de 662 K€.

Hors mesures du PLF 2026 (compensations fiscales), l'épargne brute prévisionnelle était estimée à 1 010 K€ pour 2026, soit une épargne disponible nette de 743 K€.

2.4 Les ratios

Ils permettent une comparaison avec les collectivités similaires :

Budget principal	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	BP 2026 projet	Ensemble	Touristiques
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 200	1 305	1 296	1 297	1 400	1 452	1 023	1 118
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 516	1 604	1 909	1 775	1 635	1 657	1 240	1 416
Dépenses d'équipement brut / population	538	573	683	260	393	471	369	517
Encours de dette / population	955	980	871	680	680	615	764	1 145
Dotation globale de fonctionnement / population	54	44	45	46	38	38	158	179
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	45%	43%	43%	41%	41%	41%	55%	45%
Dép.réelles fonct.+rembours.annuel dette en capital / rec.réelles fonct.	87%	89,0%	73%	78%	90%	91%	89%	88%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	36%	36%			24%	28%	30%	37%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	63%	61%	46%	38%	42%	37%	62%	81%
Espargne brute / recettes réelles de fonctionnement			23%	24%	14%	13%	19%	
Espargne nette / recettes réelles de fonctionnement			17%	18%	10%	9%	12%	

Ensemble : données DGCL Ratios financiers des communes en 2023 - Communes 3 500 à 10 000 habitants

Touristiques : données DGCL Ratios financiers des communes en 2023 - Communes touristiques et de montagne 3 500 à 10 000 habitants

Espargne brute - Les comptes des communes de moins de 10.000 habitants - Opérations réelles - 2021

Partie 3 – Le Plan Pluriannuel d’investissement 2021 – 2026 et son financement (budget principal)

Outre les coûts des différents projets, le plan pluriannuel d’investissement comporte également un volet « Recettes » permettant d’établir la capacité financière de la commune et d’élaborer sa stratégie pour assurer leur financement (subventions, FCTVA, emprunt, impôt, etc.).

C'est aussi un outil de pilotage dynamique dont l'ajustement régulier, tant en recettes qu'en dépenses (évolution des projets, de la hausse des prix des matières premières et des subventions nouvelles venant compléter les financements déjà acquis), permet d'anticiper les éventuelles difficultés voire de réviser les décisions prises précédemment.

3.1 Le Plan Pluriannuel d’Investissement 2021 – 2026

3.1.1 Les dépenses d’investissement

Après ajustements, la somme totale des dépenses d’investissement est désormais estimée à 17 838 k€ dont 14 968 k€ d’opérations d’équipement (+0.9 M€), pour la période 2021 – 2026.

Elle se répartit ainsi :

- Possibilité d’habiter : 2 092 K€ (+67 €)
- Facilité d’habiter : 3 553 K€ (+27 K€)
- Envie d’habiter : 711 K€.
- Satisfaction d’habiter : 962 K€ (+132 K€)
- Fierté d’habiter : 6 452 K€ (+371 K€)
- Les investissements courants : 1 198 K€ (+ 265 K€)

	TOTAL PPI 2021-2026	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	RAR 2024	2025 dt RAR 2026	2 026
Investissements Courants	1 198 334	193 657	178 139	161 587	137 916	51 826	161 550	313 660
Possibilité d’habiter	2 092 139	355 689	365 161	249 462	334 499	92 328	485 000	210 000
Facilité d’habiter	3 553 028	723 258	529 203	453 013	445 039	286 515	183 000	933 000
Envie d’habiter	711 263	146 652	242 180	46 332	106 983	19 116	55 000	95 000
Satisfaction d’habiter	961 698	39 761	135 103	430 204	28 304	7 326	226 000	95 000
Fierté d’habiter	6 451 868	921 830	1 154 406	1 769 354	215 628	304 599	1 611 050	475 000
Capital de la dette	2 869 461	456 275	501 953	477 013	867 643		299 577	267 000
TOTAL	17 837 790	2 837 122	3 106 147	3 586 965	2 136 011	761 710	3 021 177	2 388 660
Total hors remboursement capital de la dette	14 968 329	2 380 846	2 604 193	3 109 952	1 268 368	761 710	2 721 600	2 121 660

Il est rappelé que :

- Les dépenses d’investissements- 2021 – 2026 ne recouvrent pas la totalité des actions menées par Mme le Maire et son équipe.
- Des dépenses relevant de ces domaines peuvent aussi se retrouver dans la section de fonctionnement ou bien se faire en lien avec des partenaires (dont la CCVK par exemple).
- La question environnementale et la transition écologique innervent chaque projet communal, à chaque fois que cela est possible. Elle est consubstantielle à l'action de l'équipe municipale.

POSSIBILITE D’HABITER

Depuis son élection, l'équipe municipale est déterminée à créer les conditions favorables pour que les habitants d'aujourd'hui et de demain puissent résider dans la commune en toute sécurité, dans un cadre attractif et serein :

- *Politique du logement et plan d'urbanisme :*
 - Encadrement des meublés touristiques avec la création d'un règlement.
 - Production de logements permanents : programmes immobiliers rue Saint Jacques à Sigolsheim, rue des Tilleuls à Kaysersberg, au lieu-dit Torgut à Kientzheim.
 - Mobilisation des espaces disponibles : préemption d'un terrain route de Lapoutroie à Kaysersberg.
 - Encouragement de la rénovation de l'habitat : aides aux particuliers.
 - Elaboration du PLUi avec la CCVK et arrêté en juin 2023, incluant des zones d'urbanisation tout en respectant l'espace naturel et en privilégiant avec l'urbanisme recentré, la lutte contre la vacance de logements, la mobilisation des espaces disponibles, l'encouragement de la rénovation de l'habitat.
- *Stationnement / Circulation / Déplacement :* sur la base d'un diagnostic et en concertation avec les habitants, la commune a mis en œuvre, en 2022, une organisation permettant l'accès aux centres historiques et aux services et favorisant le stationnement des résidents.
 - Accès aux centres historiques et aux services : refonte du stationnement, extension de la zone bleue, création de 4 places de stationnement et zone bleue au parking du Château à Kaysersberg, acquisition de terrains à Kientzheim pour le parking du cimetière, réalisation des parkings rue du Père Ernest Herrgott et rue Saint Jacques à Sigolsheim.
 - Sécurisation de l'espace public : installation de bornes automatiques et de barrières à Kaysersberg, vidéoprotection des points tri.
 - Déplacement : promotion des modes de déplacement doux en lien avec la CCVK (Mobili'val, covoiturage (Klaxit, service BlaBlaCar Daily), développement des transports en commun en lien avec la Région Grand Est (lignes Fluo).
- *Voirie / Réseaux / Energies renouvelables :*
 - Voirie, réseaux : renouvellement du réseau d'eau potable rue de la Flieh, réfection des trottoirs rue des Hêtres, remplacement de la passerelle rue des Acacias à Kaysersberg, rétablissement de la continuité du fossé nord à Kientzheim, achèvement des rues du Faubourg des Pierres et des Vignes à Sigolsheim, travaux route de Lapoutroie.
 - Eclairage public : extinction de l'éclairage nocturne, mise en LED progressive de l'éclairage public.
 - Energies renouvelables : mise à disposition du toit du Dojo aux Centrales Villageoises de la Weiss, installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la crèche Boucle d'Or et du périscolaire de Sigolsheim.
- *Prévention des inondations :* le projet d'aménagement de deux bassins d'orage (et l'élargissement du canal avec renaturation) permettant la protection des habitations contre les inondations est en cours, en lien avec la SAFER et le Syndicat des Rivières de Haute-Alsace.

- Acquisition par la commune des terrains situés dans l'emprise à Sigolsheim et Kientzheim quasiment achevée.

Le PPI ajusté (+67 K€) intègre :

- Des éléments issus du budget 2025
 - Un ajustement de travaux de voirie entrée Est de Kientzheim (+157 K€),
 - Des travaux d'extension du parking de l'Erlenbad (+90 K€).
- Des ajustements complémentaires apportés
 - Des travaux de voirie pour la route d'Ursprung (+150 K€) réaffectation de la ligne opérations diverses de voirie 2026 (-100 K€),
 - Des travaux d'éclairage public sur le parking de la piscine dans le cadre de l'installation d'une centrale photovoltaïque par la CCVK (+20 K€),
 - Un ajustement de l'enveloppe d'acquisitions foncières des bassins d'orages (-231 K€),
 - Des ajustements divers (-19 K€).

Dès lors, le détail du PPI actualisé relatif à la possibilité d'habiter se présente ainsi :

OPERATIONS	TOTAL PPI 2021-2026	Total opération 2021-2026	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	RAR 2024	2025 dt RAR 2026	2 026
CARREFOUR EST KIENTZHEIM		10 837	10 837						
PARKING SOUS COUVENT		57 680	57 680						
REFECTION RUE DES HETRES - RUE DES TILLEULS		54 600	54 600						
PETITES OPERATIONS DE VOIRIE		23 664	23 664						
AMENAGEMENT 5 PLACES STATIONNEMENT PARKING MAIRIE		17 252	17 252						
PASSERELLE CAMPING	148 136	46 334	101 801						
VOIRIE SIGOLSHEIM	82 988	63 788	10 009	264	8 927				
GARAGE APPARTEMENT "MAISON CULTURELLE"	50 823	50 704	119						
BASSINS DE RETENTION DES PLUIES D'ORAGES - ACQUISITIONS FONCIERES	351 962	30 829	162 974	155 009	3 150				
STATIONNEMENT CENTRE HISTORIQUE (horodateurs, marquage, panneaux...)	80 040		80 040						
MAISON STRAUSSKIRCH	20 000					20 000			
VOIRIE PARKING FACE MAIRIE	89 833				89 833				
INVESTISSEMENT ANNUEL ECLAIRAGE PUBLIC	85 006				55 006		15 000	15 000	
SIGOLSHEIM - TERRASEMENT ET REPRISE ECLAIRAGE - RUE 1ERE ARMEE/PRIEGEL	37 986				37 986				
TRAVAUX VOIRIE/SECURISATION TOGGENBACH	9 600		9 600						
DEVOIEMENT FOSSE IRRIGATION KI	51 529		51 529						
TRAVAUX VOIRIE RUE DE LA FIEH	33 060		33 060						
ENFOUISSEMENTS RESEAU KIENTZHEIM	61 056				61 056				
VOIRIE RUE DU PRIEGEL	13 418	10 218			3 200				
MARQUAGE - SIGNALISATION VERTICALE/HORIZONTALE	29 508				134	9 373	10 000	10 000	
ROUTE DE LAPOUTROIE	104 604					14 604	90 000		
ENTREE EST KI	306 856						26 856	280 000	
TRAVAUX EXTENSION PARKING ERLENBAD	90 000							90 000	
MISE EN CONFORMITE DOR [GLISSIERES/CANDELABRE]	15 000								15 000
ROUTE D'URSPRUNG	150 000								150 000
ECLAIRAGE PUBLIC PARKING PISCINE OMBRIERES CCVK	20 000								20 000
OPERATIONS DIVERSES VOIRIE	96 702					75 207	21 495		

FACILITE D'HABITER

Dans ce secteur marqué par les enjeux de l'éducation, la jeunesse et la solidarité, Mme le Maire et son équipe se sont déjà fortement impliqués ; ils continueront de le faire jusqu'au terme de la mandature :

- *Petite enfance :*
 - Déménagement de la crèche Boucle d'Or à l'ancienne école Bristel de Kaysersberg : travaux de transformation des locaux et de rénovation énergétique
- *Ecoles et périscolaires :*
 - Maintien d'une école dans chaque commune historique : répartition des classes des écoles de Kientzheim et Sigolsheim.
 - Mise en place d'un transport scolaire commun aux trois communes historiques.
 - Modernisation du parc informatique dans les écoles élémentaires, renouvellement du dispositif de prévention et de mise en sécurité des écoles

- Rénovation : revêtement de sol et peinture au périscolaire de Kaysersberg, travaux de rénovation énergétique au périscolaire de Sigolsheim.
- *Soutien des publics en difficulté :*
 - Aménagement du local pour les Restos du Cœur à Kaysersberg.
 - Chantiers d'insertion : pavage au cimetière de Kaysersberg et au laveur à Sigolsheim, peinture des salles de classe à Kientzheim.
 - Aménagement d'un nouveau local solidaire à Sigolsheim et gestion des permanences.
 - Actions du CCAS : aides financières, registre des personnes vulnérables, soutien au Jardin Solidaire.
- *Soutien aux entreprises, artisans et commerces :*
 - Soutien à l'activité économique ou artisanale : externalisation pour une nouvelle gestion du camping, vente de l'ancien local solidaire à Kaysersberg pour l'installation d'une activité artisanale, installation d'un huissier de justice à l'Espace Pluriel de Sigolsheim, préservation du lien et de la relation entre la commune et les entreprises de son territoire.
- *Services publics et accessibilité :*
 - Renforcement de la présence de services publics sur Kaysersberg Vignoble : aménagement du 1^{er} étage de l'Espace Pluriel à Sigolsheim pour l'installation du Service de Gestion Comptable et de la mairie annexe, mise aux normes incendie du bâtiment, réaménagement des locaux des services techniques et de la Police Municipale à Kaysersberg.
 - Travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics (dans le cadre de l'ADAP) : gendarmerie, centre médico-social, salle Théo Faller, toilettes publiques, Dojo, école maternelle de Sigolsheim, mairie de Kaysersberg, maison des associations de Kientzheim, Espace Pluriel de Sigolsheim...

Le PPI ajusté (+27 K€) intègre :

- **Des éléments issus du budget 2025**
 - Acquisitions de système anti-intrusions/attentas dans les écoles (+45 K€),
 - Des travaux de clôture à l'école Geiler (+15 K€).
- **Des ajustements complémentaires apportés**
 - Un ajustement des crédits pour la rénovation énergétique du périscolaire de Sigolsheim (+39 K€),
 - Un ajustement à la baisse de l'enveloppe prévisionnel pour les travaux ADAP (-51 K€),
 - Diverses opérations (-21 K€) dont notamment le décalage de travaux de sous-stations de chauffage à l'école Geiler.

Les dépenses d'investissement relatives à la possibilité d'habiter sont détaillées dans le PPI et programmées ainsi :

OPERATIONS	TOTAL PPI 2021-2026	Total opération 2021-2026	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	RAR 2024	2025 dt RAR 2026	2 026
PERISCOLAIRE KB		5 050	5 050						
ECOLE SIGOLSHEIM STORES MATERNELLES		3 938	3 938						
ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		54 841			54 841				
MAISON CULTURELLE/MEDIATHEQUE (+FC CCVK)		68 993			18 993		8 000	42 000	
LOCAL RESTOS DU COEUR		201 524	174 794	26 731					
ETUDES-MOE ECOLE GEILER KAYSERSBERG		46 032	19 481	26 551					
GEILER - SOUS STATION DE CHAUFFAGE									
GEILER - DALLES LEDS - MENUISERIES			50 000					50 000	
RENOVATION ENERGETIQUE PERISCOLAIRE SIGOLSHEIM		678 653	19 502	3 192	44 511	334 329	277 119		
CRECHE BRISTEL		881 277	484 527	396 129	621				
SYSTEME D'INFORMATION ECOLES		93 935		70 106		8 829		5 000	10 000
CLOTURE ECOLE GEILER			15 000					15 000	
PLAN DE PREVENTION ET DE MISE EN SECURITE ECOLES			20 000					20 000	
RISQUES ATTENTAT-INTRUSION ECOLES			25 000						25 000
ACQUISITIONS EPF - Torgut		293 533			293 533				
ACQUISITIONS EPF - Terrains Bruxer Rte Lapoutroie		456 000							456 000
ADAP - Mise aux normes Accessibilité des bâtiments communaux		209 252	15 966	6 495	114 348	28 046	9 396	35 000	
ADAP - Mise aux normes Accessibilité des bâtiments communaux		450 000						50 000	400 000

ENVIE D'HABITER

Conformément à leurs engagements, les élus ont engagé une action proactive pour que les espaces publics répondent aux attentes des habitants, en mettant en œuvre la transition écologique à l'échelle communale :

Cadre de vie – Espaces verts :

- Adaptation de l'entretien des espaces verts et du fleurissement au changement climatique : installation de récupérateurs d'eau dans les dépôts communaux de Kaysersberg et Sigolsheim, plantation d'essences adaptées dans les massifs et les jardinières.
- Gestion des déchets : adaptation des poubelles urbaines au tri sélectif, installation d'équipements de vidéoprotection au niveau des Points d'Apport Volontaire afin de lutter contre les dépôts sauvages.
- Gestion durable de la forêt et des milieux naturels > renouvellement du label PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) pour la forêt communale, mise en place d'une gestion écologique au lieu-dit Kuehler Boden à Sigolsheim en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Alsace.
- Equipements adaptés à tous : création d'un skatepark à Sigolsheim, transformation de l'aire de jeux de Kientzheim, nouveau parcours de santé à Kaysersberg, installation de bornes automatiques sur l'espace public.
- *Parc de la Médiathèque* : le parc a été entièrement réaménagé pour devenir un espace de culture, de rencontre et de détente, ouvert sur la ville et le Centre Albert Schweitzer.
- *Place de la Mairie à Kaysersberg* : avec la participation des collégiens dans sa conception, le projet a été finalisé en 2022 avec l'aménagement de la fontaine, l'installation d'un parc à vélos et d'un banc tour d'arbre.
- *L'aide aux particuliers pour les travaux de rénovation extérieure* a été engagée et sera poursuivie jusqu'au terme du mandat.

Les dépenses d'investissement relatives à l'envie d'habiter sont détaillées dans le PPI et programmées de la manière suivante :

OPERATIONS	TOTAL PPI 2021-2026	Total opération 2021-2026	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	RAR 2024	2025 dt RAR 2026	2026
ARC MEDIATHEQUE		72 984	72 984						
IDENTIFICATIONS FONTAINE PLACE MAIRIE KAYSERSBERG		28 367	5 544	22 823					
IDEO SURVEILLANCE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)		44 621		44 621					
EFFECTION DE PISTES FORESTIERES		66 556	24 771		3 243	18 542		20 000	
CRET PLAN REBOND CEA		12 700		3 652	5 444	3 604			
ORNES FORAINES RETRACTABLES		14 302				14 302			
ECURISATION DE L'ESPACE PUBLIC		171 295	9 765	159 407	2 122				
ECORATIONS DE NOËL		39 710	9 271	11 676		8 763			10 000
ARCOURS SANTE		44 419				44 419			
KATE PARC SIGOLSHEIM		26 960	24 317			2 642			
TIPIS-CABANES EN OSIER		2 820				2 820			
QUIPEMENTS AIRES DE JEUX		61 891				11 891		35 000	15 000
BORNES AUTOMATIQUE RUE RIEDER		19 116					19 116		
EHABILITATION ACCUEIL MAIRIE KA		40 000							40 000
EHABILITATION TOILETTES PUBLIQUES		30 000							30 000
IRES DE JEUX KIENTZHEIM		35 523				35 523			
	711 263								

SATISFACTION D'HABITER

Développer le lien avec tous les citoyens et les forces vives de la commune (dont les associations), les écouter, leur donner la parole, les inviter à participer à la vie de la cité sont autant d'engagements que l'équipe municipale a tenus et continuera de tenir :

- *Soutien aux associations* : fière du tissu associatif très dense, la commune apporte son soutien aux associations. L'objectif est de les intégrer dans ce qui fait la vie de la commune, les encourager dans leurs initiatives.
 - Subventions de fonctionnement et de projet : mise en place d'un règlement d'attribution des subventions commun aux associations des trois communes historiques.
 - Soutien logistique : mise à disposition des moyens matériels et humains, des locaux et des supports de communication, entretien des infrastructures sportives, extension de la salle Théo Faller.
 - Entretien des équipements, réfection de grillage autour de stades de foot de Kaysersberg et Sigolsheim, passage de l'éclairage sportif des stades de foot de Kaysersberg et Sigolsheim en leds.
 - Comité des fêtes : création de l'association « KBV Animation » en 2023.
- *Conseil des ainés, conseil des jeunes* : tant les ainés que les jeunes sont associés à la vie de la commune.
 - La forte activité du Conseil municipal des Aînés en est la meilleure illustration (organisation de marches / balades, participation aux commémorations / cérémonies / commissions communales, Jardin solidaire, questionnaire envoyé aux ainés avec l'invitation du repas des ainés pour être à leur écoute, etc.).
 - Mise en place d'un Conseil municipal des Jeunes en 2024.
- *Réunions publiques* : espace de concertation publique et de débats, ces réunions permettent de prendre en compte l'avis des habitants qui connaissent leur environnement mieux que quiconque.
 - Diverses réunions thématiques ont déjà eu lieu : stationnement, distillerie, rues des Aulnes, des Hêtres et du 18 décembre à Kaysersberg, rue des Vignes / Faubourg des Pierres / rue Saint Jacques à Sigolsheim, travaux du SDEA Rue de la Flieh, travaux CEA – RD415, travaux SDEA – Route de Lapoutroie.
 - Fin 2022 et début 2023, une réunion publique a été organisée dans chacune des trois communes historiques pour échanger avec les habitants. De nouvelles

réunions publiques dans chaque commune historique sont programmées au 1^{er} semestre 2025.

- *Autres moyens de créer du lien avec les habitants :*

- Repas des aînés : moment convivial avec environ 300 aînés présents chaque année en moyenne.
- Journée citoyenne : chaque année, cette manifestation est reconduite afin de valoriser leurs actions et créer toujours davantage de lien entre les habitants.
- Outils de communication communaux : renouvellement du site Internet, développement de la page Facebook, infolettre, nouveaux panneaux d'information lumineux, application BetterStreet.

Le PPI ajusté (+132 K€) intègre :

- **Des éléments issus du budget 2025 :**
 - Ajustement des travaux prévus pour l'éclairage des stades de Foot – passage en leds (+57 K€).
- **Des ajustements complémentaires apportés :**
 - Des travaux de réhabilitation des toilettes/sanitaires au stade de foot de Sigolsheim (+30 K€),
 - Des travaux pour l'arrosage du stade de foot de Kaysersberg (+40 K€)
 - Diverses opérations (+5 K€).

Dans cette optique, la communication joue un rôle déterminant, domaine dans lequel la commune affiche une action volontariste. Par ailleurs, le PPI prévoit aussi des dépenses au profit des associations :

OPERATIONS	TOTAL PPI 2021-2026	Total opération 2021-2026	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	RAR 2024	2025 dt RAR 2026	2 026
CHANGEMENT PANNEAUX LUMINEUX KBV + LOGICIEL		38 289			38 289				
EXTENSION SALLE THEO FALLER		524 746	7 723	120 455	374 380	22 188			
SITE INTERNET VILLE		7 620			7 620				
SUBVENTIONS EQUIPEMENT ASSOCIATIONS		28 690				3 690		10 000	15 000
ECLAIRAGE STADES DE FOOT (MOE+4 TERRAINS)		157 326					7 326	150 000	
REHABILITATION TOILETTES-SANITAIRES STADE FOOT SI		30 000							30 000
ARROSAGE STADE FOOT KA		40 000							40 000
EQUIPEMENTS INFRASTRUCTURES SPORTIVES		135 028	32 038	14 648	9 915	2 426		66 000	10 000

FIERTE D'HABITER

Parce qu'elle est une ville jouissant d'une notoriété certaine, les élus ont à cœur que sa renommée et son image soient maintenues à un haut niveau :

- *Patrimoine* : gérer notre patrimoine communal, préserver les monuments historiques, lutter contre le gaspillage, faire des économies d'eau et d'énergie en suivant et réduisant les consommations : tels sont les objectifs que la commune se fixe dans le cadre de ses programmes de réhabilitation / rénovation de son parc immobilier.
 - Entretien du patrimoine communal : travaux sur murs, soutien logistique et financier à l'association des « Amis du Château » de Kaysersberg, réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville de Kaysersberg, reprise de l'installation scénique au Badhus, etc.
 - Réduction des consommations d'énergie : mise en place d'un outil de suivi des consommations énergétiques des bâtiments communaux.
 - Installation de services publics à l'Espace Pluriel (trésor public, SDEA...)

- *Centre Albert Schweitzer* : les travaux se sont achevés en juillet 2023 et le centre a ouvert ses portes au public le 2 août 2023. Lieu emblématique de la ville, où habitants et visiteurs peuvent prendre conscience de l'intemporalité de la pensée du Docteur Schweitzer, il permet de connaître la vie d'engagement du Prix Nobel de la Paix. Grâce à ses installations audacieuses et aux nouvelles technologies, ce lieu unique en Alsace propose une expérience ludique et originale, autour des principes chers à Albert Schweitzer : liberté, tolérance, respect mutuel.
- *Culture et animations* : l'objectif des élus est de proposer une vie culturelle qui s'adresse à tous et dans laquelle les associations s'impliquent.
 - Travail en étroite collaboration avec les associations pour les manifestations organisées par la commune : Fête de la Musique, Fête nationale, Marronniers Gourmands, Fête du Sport, feu d'artifice du 31 décembre.
- *Commémorations et cérémonies mémoriales* : les élus ont à cœur d'honorer ceux qui se sont battus et/ou sacrifiés pour nous et d'assurer la transmission de notre histoire aux jeunes générations, comme l'illustre chaque année l'organisation des cérémonies de commémoration. Ce devoir de mémoire passe par l'optimisation de la tenue des cérémonies patriotiques ou bien encore par l'implication des enfants des écoles à la cérémonie du 8 mai.
 - *Tourisme* : avec l'industrie et la viticulture, le tourisme fait partie de notre économie et dynamise l'emploi local. Les élus portent donc une attention particulière à maintenir l'équilibre entre la qualité de vie des habitants et l'afflux de visiteurs (périmètre du marché de Noël recentré à la plus grande satisfaction des riverains, accès au centre historique réservé aux habitants, parkings réservés).
- *Viticulture* : l'entretien des chemins fait l'objet d'une programmation en concertation avec les viticulteurs. Par ailleurs, la ville encourage les manifestations / initiatives liées à l'œnotourisme.
 - Réfection des chemins viticoles : Thieboldsbrunnweg, Betzentalweg.
 - Renaturation du Herrenweg à Sigolsheim, plantation d'iris le long de la Route du Vin à Kientzheim en lien avec les viticulteurs.
 - Encouragement des manifestations liées à l'œnotourisme : Tournée des terroirs, accompagnement du projet de la Cité des Vins d'Alsace.

Le PPI ajusté (+371 K€) intègre notamment :

- **Des éléments issus du budget 2025 :**
 - Acquisition de la chapelle de l'Oberhof (+75 K€),
 - Ajustement des travaux d'entretien du patrimoine communal (+60 K€),
 - Travaux de réhabilitation d'un mur dans le Schlossberg (+30 K€),
 - Travaux de grosses réparations rempart de Kaysersberg (+28 K€)
 - Travaux sur le calvaire de Kientzheim (+14 K€),
 - Travaux de rénovation de bancs publics (+14 K€).
- **Des ajustements complémentaires :**
 - Acquisitions de véhicules (+130 M€) pour l'achat d'un tracteur et d'un élévateur électrique,
 - Travaux de réfection chemin de la grande étoile réalisés par l'ONF (+60 K€),

- Travaux pour le risque attentats / intrusions dans les bâtiments municipaux (+50 K€),
- Travaux d'entretien du patrimoine communal (+39 K€),
- Travaux de réhabilitation de salles municipales (+30 K€),
- Travaux de réfection mur de soutènement rue basse du rempart (+30 K€)
- Travaux de réhabilitation mur de l'Oberschloss (+10 K€),
- Ajustement du montant du remboursement du prêt du budget principal au budget annexe régie dans le cadre des travaux d'extension du réseau de chaleur avec Habitats de Haute Alsace (-114 K€),
- Diverses opérations (-85 K€) : centre Schweitzer, subventions urbanisme, équipements divers...

Les dépenses d'investissement relatives à la fierté d'habiter sont détaillées dans le PPI et programmées de la manière suivante :

OPERATIONS	TOTAL PPI 2021-2026	Total opération 2021-2026	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	RAR 2024	2025 dt RAR 2026	2 026
AMENAGEMENT R+1 MAIRIE SIGOLSHEIM		610 589	11 088	399 340	199 316	845			
RESTRUCTURATION DES SERVICES - Mairie		98 922	2 745	10 792	80 807	4 578			
EQUIPEMENT DES SERVICES ADM'		10 000						5 000	5 000
TOITURE MAIRIE (MOE)		465 325			23 760	13 269	28 296	400 000	
ACHAT VEHICULES LEGERS - Services Techniques		28 082		1 817	26 266				-
ACQUISITION VEHICULES SERVICES TECHNIQUES		170 000							170 000
MATERIEL SERVICES TECHNIQUES		38 758				12 758		21 000	5 000
SUBVENTIONS EQUIPEMENT URBANISME		42 956				7 956		20 000	15 000
MISE AUX NORMES REGLEMENTAIRES BATIMENTS - CVPO		110 003	5 178	28 968	12 126	23 479	252	20 000	20 000
ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL - LOCATION		135 167	280	10 737	25 162	4 615	14 373	50 000	30 000
ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL - PROPRE		60 000						30 000	30 000
GARDES CORPS KA		6 600			6 600				
TRAVAUX APPARTEMENT SIGOLSHEIM		17 979		17 979					
SYSTEME D'INFORMATION MAIRIES		133 163	54 202	36 814	26 514	5 633		5 000	5 000
LOGICIEL ETAT CIVIL		22 820				22 820			
RESTRUCTURATION CENTRE SCHWEITZER		2 635 084	687 080	588 870	1 251 243	51 963	5 928	50 000	
MATERIEL CULTURE/MANIFESTATIONS		35 854	-		10 854			10 000	15 000
REPRISE INSTALLATION SCENIQUE BADHUS		27 283				27 283			
REPRISE ETANCHEITE FONTAINE EGLISE SIGOLSHEIM / TRIBUNAL KAYSERSBERG		18 564	13 104	5 460					
PATRIMOINE HISTORIQUE		34 512	34 512						
RENOVATION ENERGETIQUE MAISON RUE DU MOULIN		49 811	4 950	31 911	12 950				
CHEMINS RURAUX		171 579	98 291		23 288			50 000	
DIAGNOSTIC EGLISE KAYSERSBERG		10 400	10 400						
REMPART EST CHATEAU KAYSERSBERG - ECLAIRAGE DONJON		3 234				3 234			
REPARATION REmpart ENTREE OUEST KIENTZHEIM		73 468	-		70 468	3 000			
REPARATION REmpart KAYSERSBERG		185 000				7 608	142 392	35 000	
REHABILITATION MUR SCHLOSSBERG		30 000						30 000	
SDEA - AMENAGEMENT ESPACE PLURIEL		460 945				3 587	61 358	396 000	
PRÊT BA REGIE		461 050				23 000	52 000	386 050	
TRAVAUX CALVAIRE KI		14 000						14 000	
ACQUISITION CHAPELLE OBERHOF		75 000						75 000	
RENOVATION BANCS PUBLICS		14 000						14 000	
RISQUES ATTENTAT-INTRUSION BATIMENTS MUNICIPAUX		50 000						50 000	
REHABILITATION DE SALLES MUNICIPALES		30 000						30 000	
REFECTION MUR DE L'OBERSCHLOSS		10 000						10 000	
REFECTION MUR DE SOUTENEMENT RUE DES REMPARTS		30 000						30 000	
ONF - REFECTION CHEMIN DE LA GRANDE ETOILE		60 000						60 000	
MUR DU MAMBOURG		21 720		21 720					

3.1.2 Les recettes d'investissement 2026

Pour financer ses projets en 2026 (2 122 K€, hors restes à réaliser 2025), la commune dispose des ressources d'investissements suivantes :

- L'épargne : pour l'exercice 2026, l'épargne brute est estimée à 929 K€ et l'épargne nette (déduction faire du remboursement du capital de la dette et du remboursement anticipé des emprunts in fine) est attendue autour de 662 K€.
- Le produit de la taxe d'aménagement : 30 K€.
- Le FCTVA : conformément aux dispositions du PLF 2026, aucun produit de FCTVA n'est prévu en 2026
- Les cessions : 725 K€ sont également ré inscrits au Budget Primitif 2026 au titre du produit de vente du terrain situé 54-58 route de Lapoutroie (700 K€) et la vente d'un tracteur (25 K€)
- Les subventions : Le Plan Pluriannuel d'Investissement table sur l'encaissement de 244 K€ de subventions en 2026, hormis d'éventuels restes à réaliser de subventions 2025. L'encaissement des subventions repose sur un suivi régulier des dossiers de subventions et sur une recherche active de financements nouveaux, afin de compléter les financements déjà acquis.
 - Rénovation énergétique du périscolaire de Sigolsheim : 214 K€ (soldes de subventions).
 - Maison culturelle/médiathèque : 20 K€ (participation CCVK).
 - Eclairage public parking piscine Ombrières : 10 K€ (participation CCVK).
- Le versement par la budget annexe régie de chaleur – chaufferie bois du prêt accordé par le budget principal et versé au cours des exercices 2025-2026 pour un montant estimé de 461 K€
- Sur la base des hypothèses de construction du budget primitif 2026, aucun emprunt d'équilibre est inscrit au budget primitif.

Le financement de l'investissement dans le cadre du budget primitif 2026 serait le suivant :

	BP 2025	Projet BP 2026	Projet BP 2026 hors PLF base LF25
Epargne disponible	747 682	661 610	743 110
Dépenses d'investissement	2 268 409	2 128 660	2 360 160
20/21/23/204/opérations - Dépenses d'équipement	1 767 409	2 121 660	2 353 160
Travaux en régie			
27-Prêt Budget annexe régie de chaleur	500 000	-	
165/10/13/26/27/45... Diverses dépenses	1 000	7 000	7 000
Recettes d'investissement	600 380	1 467 050	1 617 050
10 - Dotations, fonds divers (FCTVA/TLE...) hors 1068	180 000	30 000	180 000
13 - Subventions	227 380	244 000	244 000
024/775 - Cessions	192 000	725 000	725 000
27-Prêt Budget annexe régie de chaleur	-	461 050	461 050
165/20/204/21/23/26/27/45... Diverses recettes	1 000	7 000	7 000
Besoin de financement	1 668 029	661 610	743 110
Emprunt d'équilibre	920 347	0	-
Encours dette bancaire au 31/12/N	3 665 565	2 493 000	2 493 000
Fonds de roulement	-	-	-
Capacité de désendettement (ans)	3,5	2,7	2,5

PLF : projet de loi de finances

Hors mesures du projet de loi de finances 2026 (compensations fiscales, FCTVA), les dépenses d'équipement était estimée à 2 353 K€ pour 2026 contre 2 122 K€ tenant compte du projet de loi de finances 2026.

Cet ajustement à la baisse de dépenses d'équipement (-231,5 K€) a été effectué sur les investissements courants.

Partie 4 – Structure et gestion de la dette (budget principal)

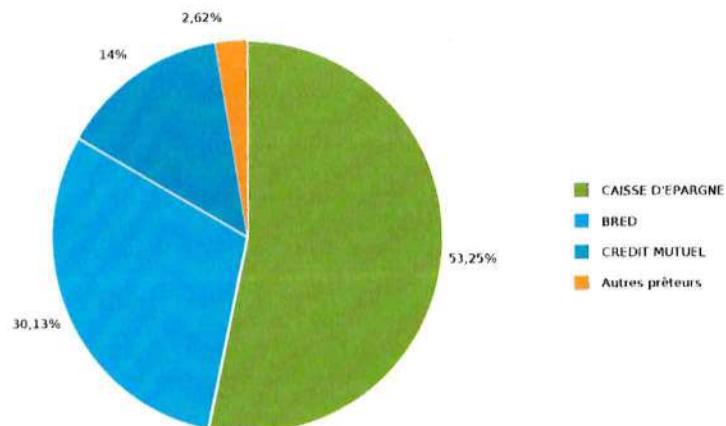
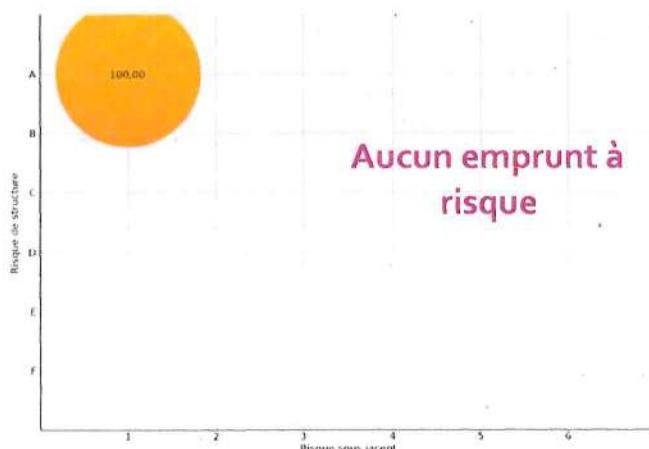
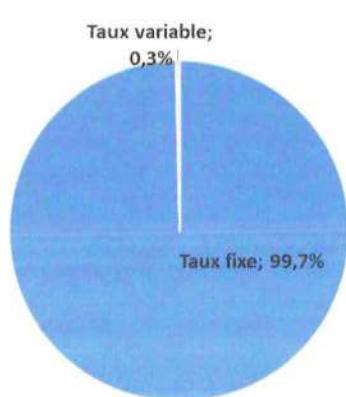
Seul le budget principal de la commune de Kaysersberg Vignoble présente un encours de dette.

4.1. La dette au 31/12/2024

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
3 055 217.60 €	0,83 %	12 ans et 9 mois	6 ans et 7 mois	9

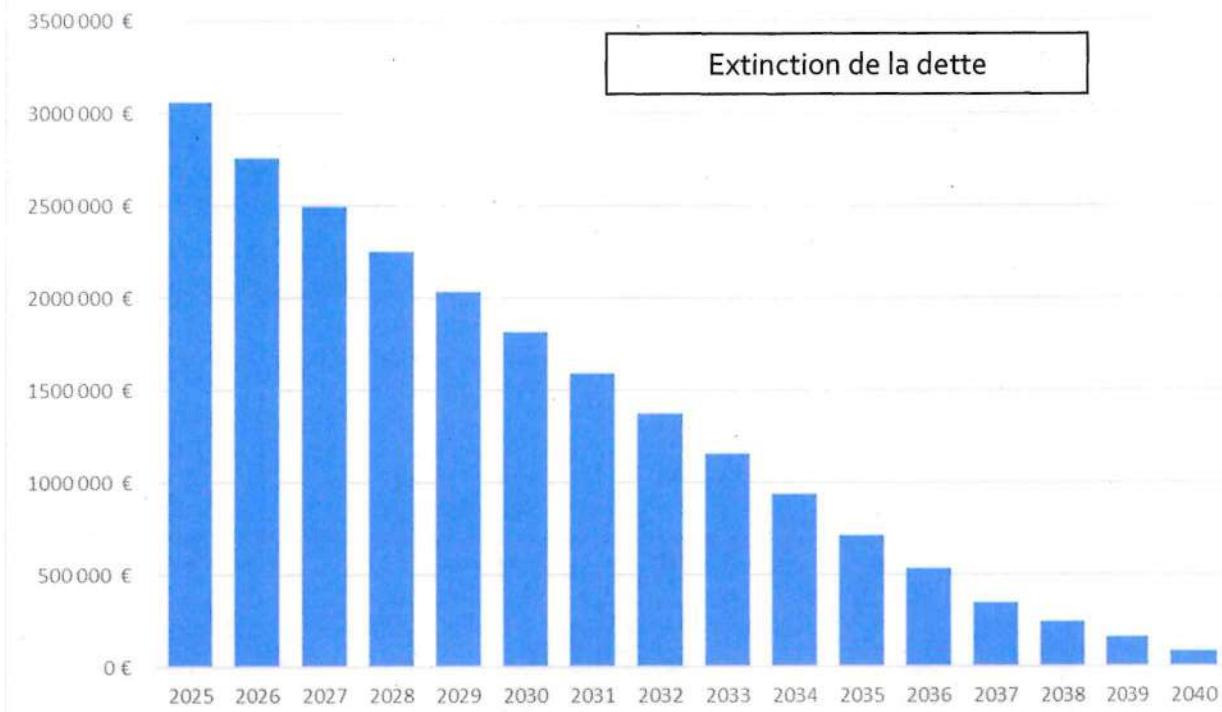
Fin 2024, l'encours de la dette s'élève à 3 055K€ d'encours de dette fin 2024

- Aucune mobilisation d'emprunt
- Remboursement anticipé des emprunts in fine : 470 K€
- Remboursement anticipé de l'encours d'un prêt Caisse d'Epargne : 2 K€
- Capital de la dette remboursé : 396 K€
- ⇒ Désendettement 2024 de : 868 K€



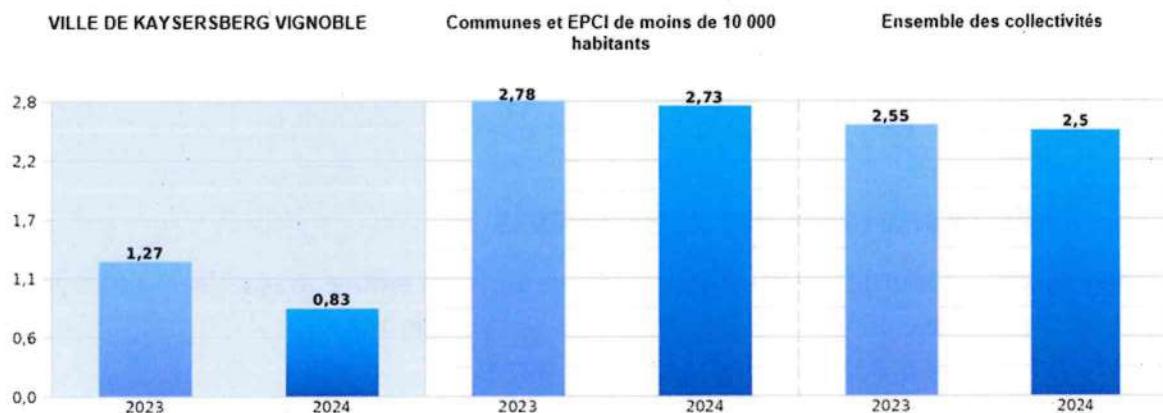
La capacité de désendettement 2024 : est de 1,7 ans.

Il faudrait 1,7 ans d'autofinancement brut, à la commune, pour rembourser sa dette

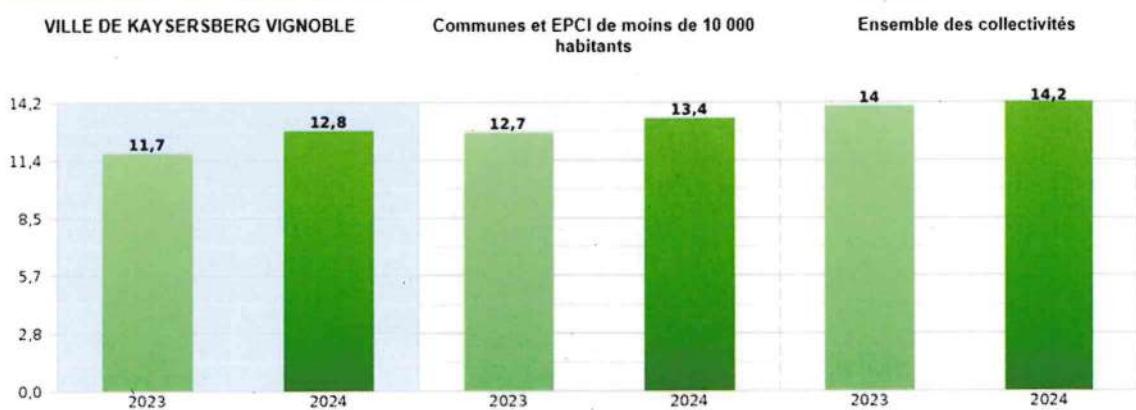


Observatoire finance active

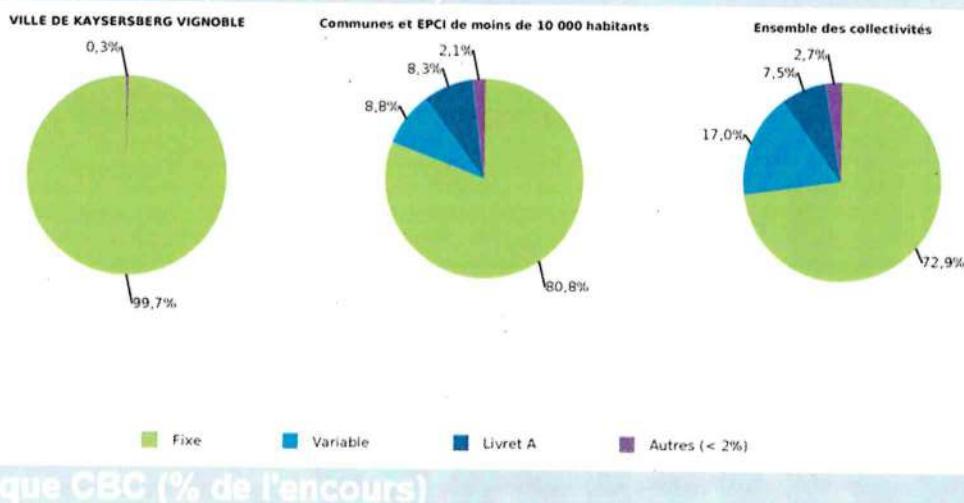
Taux moyen après swaps (%, annuel exact/exact)



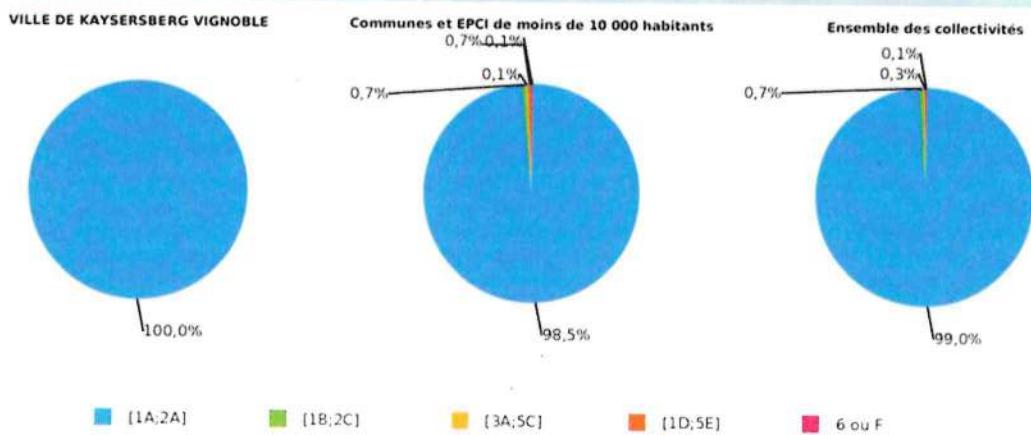
Durée de vie résiduelle (en années)



Risque de taux* (% de l'encours)



Risque CBC (% de l'encours)

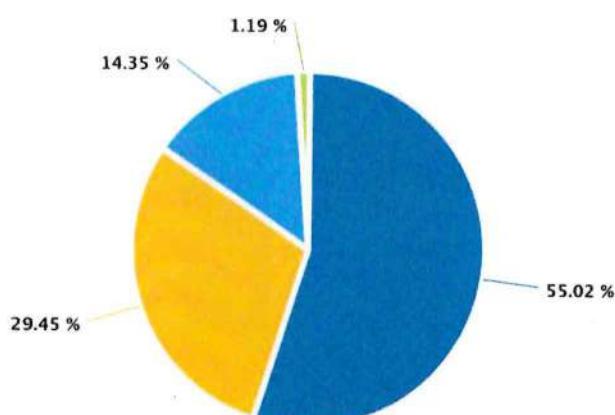


4.2. La dette prévisionnelle au 31/12/2025

L'encours prévisionnel de la dette de la commune au 31 décembre 2025 s'élèverait à 2 756 K€, intégrant l'amortissement annuel des emprunts en cours de 299 K€.

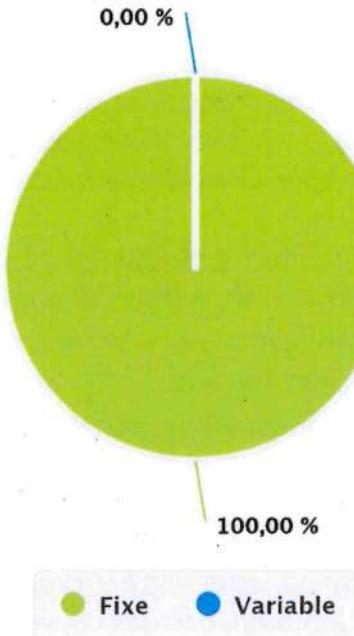
D'ici la fin de l'année 2025, il n'est pas prévu à ce stade de l'exercice la mobilisation d'un emprunt d'équilibre.

Au 31/12/2025 et sur cette hypothèse, l'encours prévisionnel de 2.756 M€ de dette se répartirait entre les différents prêteurs de la manière suivante :



La dett

t à risque.



4.3. Impact financier prévisionnel de la dette en cours au 1^{er} janvier 2026

L'encours de la dette de la Commune au 1^{er} janvier 2026 s'élèverait autour de 2.756 M€.

L'impact financier prévisionnel de l'annuité de dette sur l'exercice 2026 serait de 292 K€ répartis de la manière suivante :

- 25 K€ en charges financières (section de fonctionnement) ;
- 267 K€ en remboursement de capital (section d'investissement).

4.4. Encours de dette prévisionnel estimé au 31/12/2026

Fin 2026 et selon l'hypothèse retenue, l'encours estimé de la dette atteindrait environ 2.5 M€ :

- 267 K€ de remboursement de capital de la dette
- Aucun emprunt d'équilibre prévu au budget 2026

Soit un nouvel encours de dette fin 2026 en diminution de 0.267 M€.

4.5. Ratios financiers

4.5.1. Encours de la dette par habitant

La dette, estimée à 613 € / habitant en début d'année 2026, s'établirait à environ 555 € en fin d'année 2026 soit un niveau acceptable, inférieur à la moyenne des collectivités de la même strate (3 500 à 10 000 habitants) qui est de 764 € / habitant pour l'ensemble des communes de France Métropolitaine et de 1 145 € / habitant pour les communes touristiques et de montagne.

4.5.2. Capacité de désendettement

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre théorique d'années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que :

- Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.
- Le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.

Ce ratio est celui qui a le plus de signification en matière financière. Il permet d'anticiper avec plusieurs années d'avance les situations financières délicates. Il est tout particulièrement pertinent dans la mesure où l'épargne a justement pour vocation de permettre à la collectivité de se désendetter avant de servir à autofinancer ses nouveaux investissements.

Fin 2026 et selon toute hypothèse, la totalité de la dette de la commune pourrait potentiellement être remboursée en moins de 3 ans.

	2 021	2 022	2 023	2 024	2025 Prev	2026 prev
Encours de dette 31/12	4,33 M€	4,40 M€	3,92 M€	3,06 M€	2,76 M€	2,49 M€
Capacité de désendettement (an)	3,2	3,3	2,2	1,7	2,3	2,7

Partie 5 – Une vision prospective des recettes pour financer les dépenses d'investissement 2021 – 2026

Un Plan Pluriannuel d'Investissement de 17.8 M€ représente un programme soutenu pour une commune de près de 5 000 habitants.

Pour assumer financièrement le PPI, les élus ont ajusté leur stratégie sur la base des hypothèses suivantes :

- Une trésorerie d'environ 1.2 M€ au 1^{er} janvier 2021.
- Un autofinancement moyen revu à la hausse à hauteur de 1 M€ (2025/2026) au lieu de 0.6 M€ en moyenne par an prévu initialement (8.4 M€ sur la période).
- Les produits des cessions estimés à près de 2,9 M€ sur la période (dont 0,6 M€ de cessions de terrains – bassins d'orage).
- La récupération de la TVA sur les investissements réalisés soit 1,5 M€ sur la période.
- Les subventions avec leur étalement, 3,5 M€.
- L'emprunt à mobiliser sur la période : 1,5 M€.
- Autres recettes (taxe d'aménagement, remboursement du prêt/avance de trésorerie au budget annexe régie communale – chaufferie bois ...) : 0.85 M€.

Concernant plus particulièrement les **cessions des terrains et bâtiments communaux** depuis 2020, le bilan et les perspectives suivantes peuvent être présentés :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	2 025	2 026	TOTAL 21/26
Cessions de terrains - bâtiments	780 000	5 385	-	913 729	258 000	383 838	700 000	2 260 952
TERRAINS WITT	600 000							
MAISON RUE DES TILLEULS	150 000							
TERRAINS RUE DU STADE ET HEXENPLATZ		5 385						
ANCIENNE MAIRIE SIGO				276 250				
MAISON FORESTIERE				252 000				
TORGUT - EPF HT				385 479				
ANCIENNE CRÈCHE KB						188 838		
TERRAINS MASSON - HT					200 000			
LOCAL SOLIDAIRE					58 000			
TERRAINS ROUTE DE LAPOURTOIE - EPF HT							700 000	
APPARTEMENT BOUCHERIE SI							195 000	

Ce tableau illustre la stratégie patrimoniale de la municipalité qui souhaite vendre les terrains et/ou bâtiments dont elle n'a pas ou plus l'utilité, ce qui lui permet de dégager d'autres marges de manœuvre pour :

- Financer des investissements par des rentrées financières complémentaires.
- Baisser ses charges de fonctionnement, puisque la commune n'aura plus à assurer l'entretien courant (souvent onéreux) des biens vendus.

Lors des précédents DOB, il avait été précisé que le PPI est une prospective financière qui s'appuie sur des hypothèses d'autofinancement par an. Sur cette base, la capacité prévisionnelle de désendettement a été estimée, en moyenne, à 7 ans durant la période 2022 – 2026, mais elle doit être réévaluée en fonction des résultats de chaque exercice.

Ainsi, dans le cadre du DOB 2026 et dans une projection à fin 2026, la capacité de désendettement serait estimée à moins de 3 ans tandis que l'encours de la dette du budget principal serait de l'ordre de 2,5 M€.

Budget principal	TOTAL 2021/2026	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	RAR 2024	2025 dt RAR 2026	CFU 2026 prev
Dépenses équipements (dont prêt BA régie communale)	14 968 K€	2 381 K€	2 604 K€	3 110 K€	1 268 K€	762 K€	2 722 K€	2 122 K€
Dette existante	2 398 K€	456 K€	502 K€	477 K€	396 K€	0 K€	300 K€	267 K€
Remboursement anticipé total	472 K€				472 K€			
Total Investissements	17 838 K€	2 837 K€	3 106 K€	3 587 K€	2 136 K€	762 K€	3 021 K€	2 389 K€
 Fonds de roulement 01/01	 1 224 K€	 1 224 K€	 2 200 K€	 2 520 K€	 2 889 K€	 3 365 K€	 2 602 K€	 2 093 K€
Autofinancement brut / Ep. Brute	8 397 K€	1 364 K€	1 334 K€	1 778 K€	1 792 K€		1 200 K€	929 K€
Cessions	2 922 K€	60 K€	383 K€	982 K€	355 K€		417 K€	725 K€
FCTVA	1 521 K€	369 K€	360 K€	482 K€	149 K€		160 K€	0 K€
Subvention 2021-2026 à percevoir (dont remb prêt BA régie communale)	3 486 K€	862 K€	823 K€	593 K€	292 K€		672 K€	244 K€
Taxe aménagement	147 K€	3 K€	27 K€	33 K€	24 K€		30 K€	30 K€
Autres (OPCT, cautions, résultats BA camping...) (net R-D)	701 K€	156 K€	-1 K€	86 K€	0 K€	-1 K€	0 K€	461 K€
Emprunt CAF Télimputation				65 K€				
Emprunt	1 502 K€	1 000 K€	500 K€	2 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Capital nouvel emprunt (annuel progressif 15 ans)	0 K€							
Intérêt nouvel emprunt (15 ans)	0 K€							
 Encours de la dette au 31/12	 4 335 K€	 4 398 K€	 3 923 K€	 3 055 K€	 3 055 K€	 2 756 K€	 2 489 K€	
Capacité de désendettement	3,2	3,3	2,2	1,7		2,3	2,7	
 Fonds de roulement 31/12	 2 093 K€	 2 200 K€	 2 520 K€	 2 889 K€	 3 365 K€	 2 602 K€	 2 093 K€	 2 093 K€

Partie 6 – Les budgets annexes

Le budget annexe REGIE COMMUNALE - CHAUFFERIE BOIS

Les travaux d'extension du réseau de chaleur se sont achevés en septembre 2025 :

- Le montant de l'opération, soit 628 721 € TTC, ne devrait dès lors plus évoluer. Ce montant est inférieur au plan de financement initial qui estimait le coût de l'opération à 740 400 € TTC.
- Quant aux recettes, elles devraient être revues à la hausse du fait de subventions soit majorée (Climaxion / ADEME), soit complémentaires (Collectivité européenne d'Alsace et fonds de concours de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg).

Le plan de financement a donc été optimisé et se présente désormais ainsi :

Dépenses				Recettes			
Nature	Montants estimatifs	Montants définitifs	Ecart	Origine	Montants estimatifs	Montants notifiés	Montants définitifs estimatifs
Travaux et fournitures (HT)	473 000 €	454 522 €	- 18 478 €	CLIMAXION/ADEME (Travaux) env40% CEA Frais de raccordement HHA	174 000 € - € 125 000 €	188 343 € 92 550 € 125 000 €	188 343 € 92 550 € 125 000 €
Maitrise d'œuvre (dt avenant)	50 000 €	53 619 €	3 619 €				
Etudes diverses	25 000 €	10 784 €	- 14 216 €				
Provisions pour aléas et révisions de prix	69 000 €	2 733 €	- 66 267 €				
Reprise étanchéité et rive existante		1 220 €					
Renforcement de l'étanchéité de la trappe du stock combustible		1 513 €					
TVA	123 400 €	104 331 €	- 19 069 €	CCVK (max150 K€) Récupération TVA Autofinancement KBV/Emprunt	- € 123 400,00 € 318 000,00 €	75 000 € 104 331 €	59 249 € 104 331 € 59 249 €
Total TTC	740 400 €	628 721 €	- 111 679 €	Total	740 400,00 €	585 224 €	628 722 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement (93 K€) sont inscrites en hausse de 35.5 K€ par rapport au Budget Primitif 2025.

Elles intègrent notamment

- Le fonctionnement courant de la chaufferie et l'impact des dépenses de portage et de démarrage de l'opération d'extension du réseau de chaleur (90 K€ en hausse de + 35 K€),
- Les charges de personnel en stabilité (+1.8 K€ remboursement au budget principal de la quote-part de salaire du directeur de la régie),
- L'accès au logiciel de gestion des assemblées du conseil d'exploitation, des écritures de régularisation de TVA (1 K€, + 0.5 K€).

CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	Projet BP 2026	Evol° BP26/ BP25 €	Evol° BP26/ BP25 %
---------	---------	----------	----------	---------	----------------	--------------------	--------------------

Dépenses réelles de fonctionnement	27 467 €	65 907 €	37 136 €	45 208 €	57 500 €	93 000 €	35 500 €	61,7%
011 - Charges générales	27 466 €	65 907 €	37 136 €	43 551 €	55 150 €	90 200 €	35 050 €	63,6%
012 - Charges de personnel	- €	- €	- €	825 €	1 800 €	1 800 €	0 €	0,0%
65 - Autres charges de gestion (subv ^e ...)	0 €	- €	- €	831 €	550 €	1 000 €	450 €	81,8%

A ces dépenses réelles de fonctionnement s'ajoute un montant et d'amortissement de 30 K€ compensée par des recettes d'ordre de 15 K€.

Les recettes réelles de fonctionnement (108 K€) sont ajustées par rapports aux prévisions de dépenses et aux amortissements. Les tarifs appliqués en 2026 permettent l'équilibre du budget et des postes R1 et R2 et feront l'objet d'une indexation sur la base d'indices appropriés au réseau de chaleur.

	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	Projet BP 2026	Evol° BP26/ BP25 €	Evol° BP26/ BP25 %
Recettes réelles de fonctionnement	52 798 €	53 490 €	59 317 €	74 887 €	72 500 €	108 000 €	35 500 €	49,0%
70 - Produits des services, du domaine	49 160 €	53 250 €	54 545 €	69 887 €	72 500 €	108 000 €	35 500 €	49,0%
75 - Autres produits de gestion	3 638 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	
77 - Produits exceptionnels	0 €	241 €	4 772 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	

Tarif 2026 :

- **Construction :**

Il est rappelé que le budget annexe est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). A ce titre, l'équilibre du budget dépend du tarif. Il est impossible d'avoir un déficit sur ce budget.

La Régie n'a pas pour objet la rentabilité : il s'agit juste d'avoir un minimum de fonds de roulement.

- **Objectifs du tarif 2026 :**

- Eviter les variations du tarif lors de la réalisation de l'opération
- Projection du financement de l'opération en 2027 au moment où toutes les charges seront en effet comptabilisées après la mise en service (maintenance, achat d'énergie, frais financiers, davantage de GER et de charges d'amortissement).
- Pour 2026, le tarif d'équilibre R1 évoluerait conformément aux dispositions figurants dans le règlement de service, alors que le tarif d'équilibre R2 serait revu sur la base d'une diminution de l'ordre de 4% afin de tenir compte du plan de financement optimisé de l'opération d'extension du réseau de chaleur (dépenses inférieures au prévisionnel et des subventions complémentaires).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Une provision de dépenses d'investissement de l'ordre de 15 K€ est proposée ainsi que l'inscription de 461 K€ au titre du remboursement du prêt versé du budget principal eu budget annexe pour le préfinancement des travaux d'extension du réseau de chaleur avec Habitats de Haute Alsace.

Cette dépense sera financée en 2026 par :

- 402 K€ de subventions d'investissement apercevoir pour le financement des travaux d'extension du réseau de chaleur.
 - 188 K€ de subvention Climaxion / ADEME.
 - 92.5 K€ de subvention de la CEA.
 - 62.5 K€ correspondants au dernier acompte des frais de raccordement de HHA.
 - 59 K€ de fonds de concours de la CCVK.
- Un emprunt de 59 K€ pour financer le solde résiduel des travaux d'extension du réseau de chaleur.

Partie 7 – La consolidation

La loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques prévoit que chaque collectivité territoriale présente de manière consolidée pour les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, ainsi que les objectifs qu'elle se fixe en la matière.
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette en capital.

Dépenses réelles de fonctionnement par budget	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	BP 2026 projet
Ville	5 515 866	5 861 883	5 837 788	5 827 062	6 289 578	6 504 438
Camping	131 694	154 995				
Régie	27 467	65 907	37 136	45 208	57 500	93 000
Total	5 675 027	6 082 785	5 874 924	5 872 270	6 347 078	6 597 438

Besoin de financement (Emprunts nouveaux - remboursement du capital)	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	BP 2026 projet
Ville	543 725	-	1 953	-	475 013	-
Camping	-	-				
Régie	-	-			23 000	500 000
Total	543 725	-	1 953	-	475 013	-
					845 117	1 730 347
						-
						669 050

BF = emprunts nouveaux N - remboursement de capital

Besoin de financement (Emprunts nouveaux - remboursement du capital)	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 Prévisionnel	CFU 2026 Prévisionnel
Ville	543 725	-	1 953	-	475 013	-
Camping	-	-				
Régie	-	-			23 000	438 050
Total	543 725	-	1 953	-	475 013	-
					845 117	128 050
						-
						669 050

BF = emprunts nouveaux N - remboursement de capital



ENTENDU les explications du rapporteur ;

VU le présent rapport d'orientation budgétaire ;

VU l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la présentation du rapport d'orientation budgétaire lors de la commission des finances du 12 novembre 2025 ;

VU la présentation du rapport d'orientation budgétaire (partie budget annexe régie de chaleur – chaufferie bois) lors du conseil d'exploitation de la régie de chaleur de la ville du 12 novembre 2025 ;

CONSIDERANT les nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire issues du II de l'article 13 de la loi n°2018-323 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques qui dispose :

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- 1^o L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- 2^o L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette » ;

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DEBAT** des orientations générales du budget 2026 de la Ville de Kaysersberg Vignoble.
- **PREND ACTE** de la présentation des évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes, des hypothèses retenues et de la tenue du débat d'orientations budgétaires.
- **CHARGE** Mme le Maire de transmettre le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 de la Ville au préfet du Haut-Rhin ainsi qu'à M. le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.

Le Maire,

Martine SCHWARTZ

